

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

PRÉSENTATION DU
DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

RÉUNION – 24/09/2019



tallard

Commune de TALLARD
05130 Tallard
Tél : 04 92 54 10 14
Mail : mairie@ville-tallard.fr
Site internet : www.ville-tallard.fr

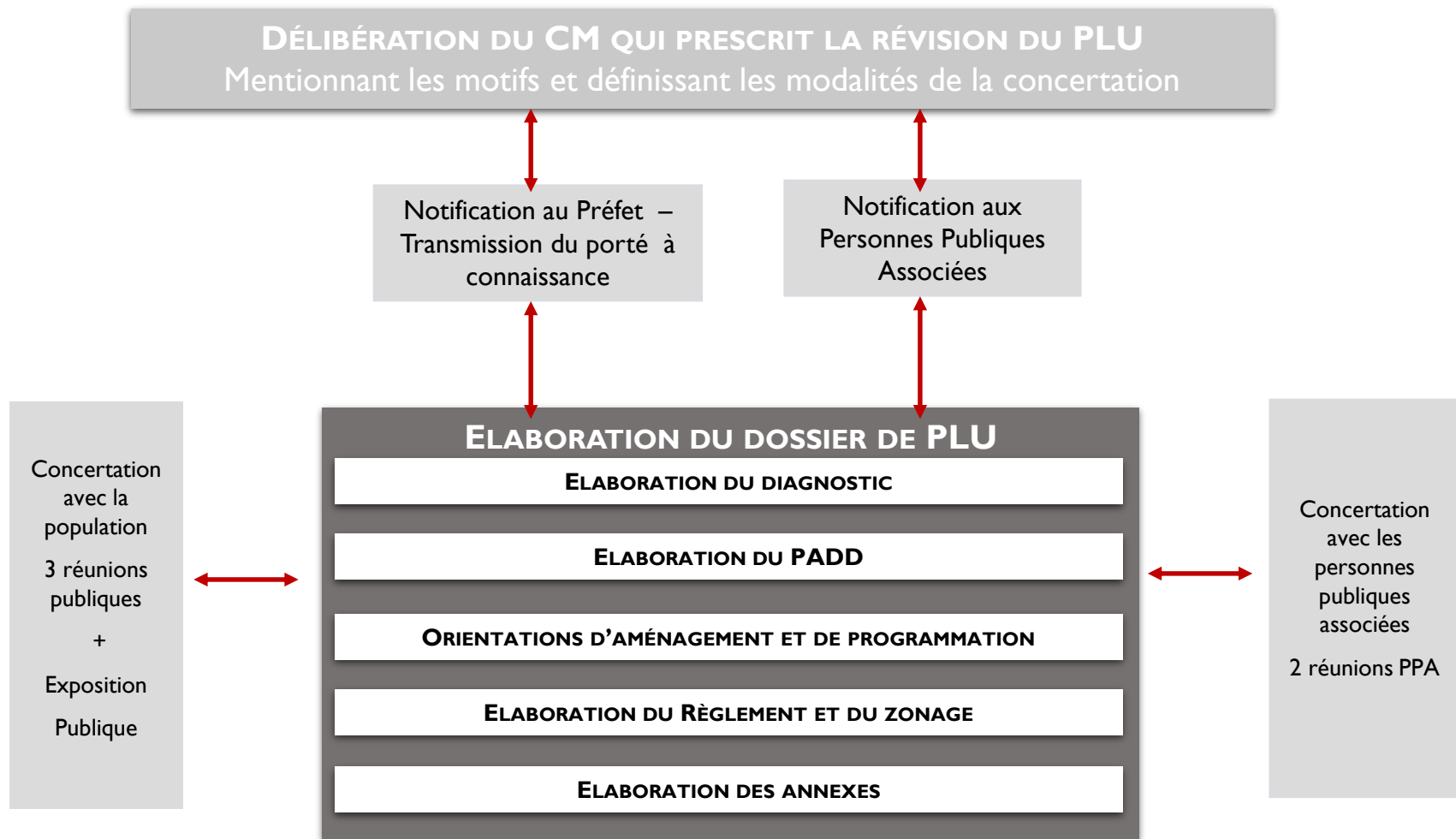
Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement



Agence d'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL
Etudes patrimoniales
& urbaines
CGins
Paysagiste

SARL ALPICITE
05200 Embrun
Tél : 04 92 46 51 80
Mail : contact@alpicite.fr
Site internet : www.alpicite.fr

PARTIE 1 : LA PROCÉDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)





PARTIE 2 : CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

LA LOI MONTAGNE

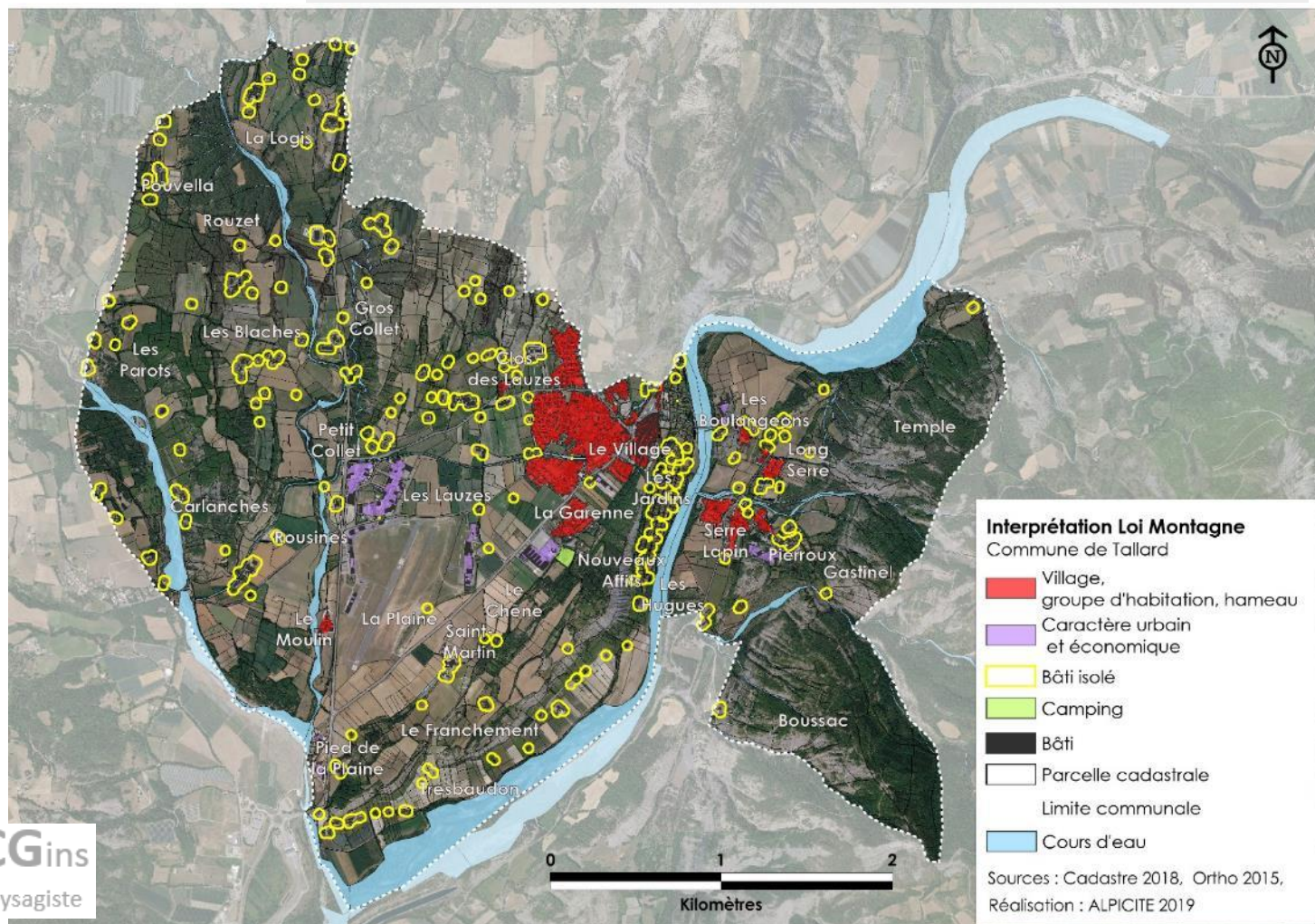
La **loi Montagne** n°85-30 du 9 janvier 1985 reconnaît la spécificité des zones de montagne et des difficultés de conditions de vie.

Dans le cas de Tallard, la loi Montagne permet d'identifier :

- **11 hameaux ou groupes d'habitations** : Le Village, Condamine, Le Clos, Galaude, Le Chêne, Pied de la Plaine, Les Hugues, Les Boulangeons, Serre-Long, Rioupierroux, Serre-Lapin
- Les autres constructions n'étant pas assez nombreuses / denses, sont considérées comme des bâtiments isolés par la loi Montagne.
- **Aucun plan d'eau** n'a été identifié sur la commune

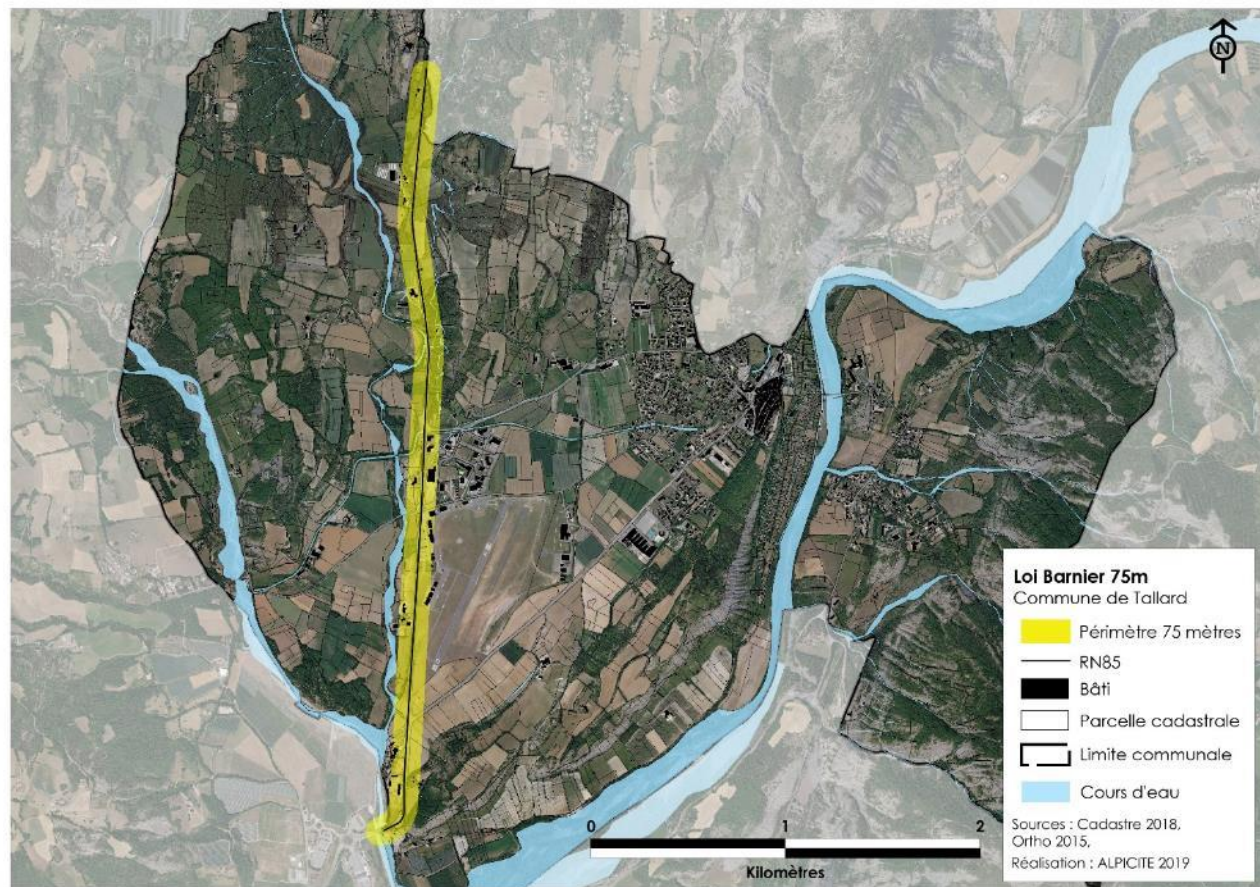
Méthodologie :

- Définition des **hameaux et groupes d'habitations** (groupe de 5 constructions à dominante d'habitation distantes de moins de 50 mètres les unes des autres) ;
- Définition des **bâtiments isolés** ;
- Les parties naturelles des **rives de plans d'eau naturels ou artificiels** d'une superficie inférieure à 1 000 ha sont protégées sur une distance de 300 mètres à compter de la rive ;



APPLICATION DE LA LOI BARNIER – AMENDEMENT DUPONT

- La loi Barnier est une loi relative au renforcement de la protection de l'environnement et l'amendement Dupont est une mesure qui vise à mieux maîtriser le développement urbain le long des voies les plus importantes, afin d'éviter une multiplication anarchique de bâtiments sans qualité ;
- « **En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. Cette interdiction s'applique également dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19 » ;**
- La RN85 traverse Tallard à l'Ouest, le long de la ZAE.** Cette route est classée **route à grande circulation**. Elle est donc concernée par la loi Barnier (loi n° 95.101) du 2 février 1995 et par l'amendement Dupont (Articles L 111-6 et suivants du Code de l'Urbanisme) ;
- La **bande de 75m inconstructible** est reportée sur la cartographie ci-contre ;
- Une dérogation à cette règle peut être demandée.



LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Compatibilité

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**) de la région PACA

Compatibilité à prendre en compte lors de la révision du SCoT

- Egalités et solidarités territoriales ; Document arrêté, enquête publique finalisée. Adoption prochaine.
- Transition écologique et énergétique ;
- Développement économique ;
- Ouverture sur la Méditerranée ;

Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021

- S'adapter aux effets du changement climatique ; Arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 et entrée en vigueur le 21 décembre 2015.
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques, etc...

Le **SCoT de l'Aire Gapençaise**

- La commune de Tallard est considérée comme un bourg principal à l'échelle du SCoT Approuvé en 2013

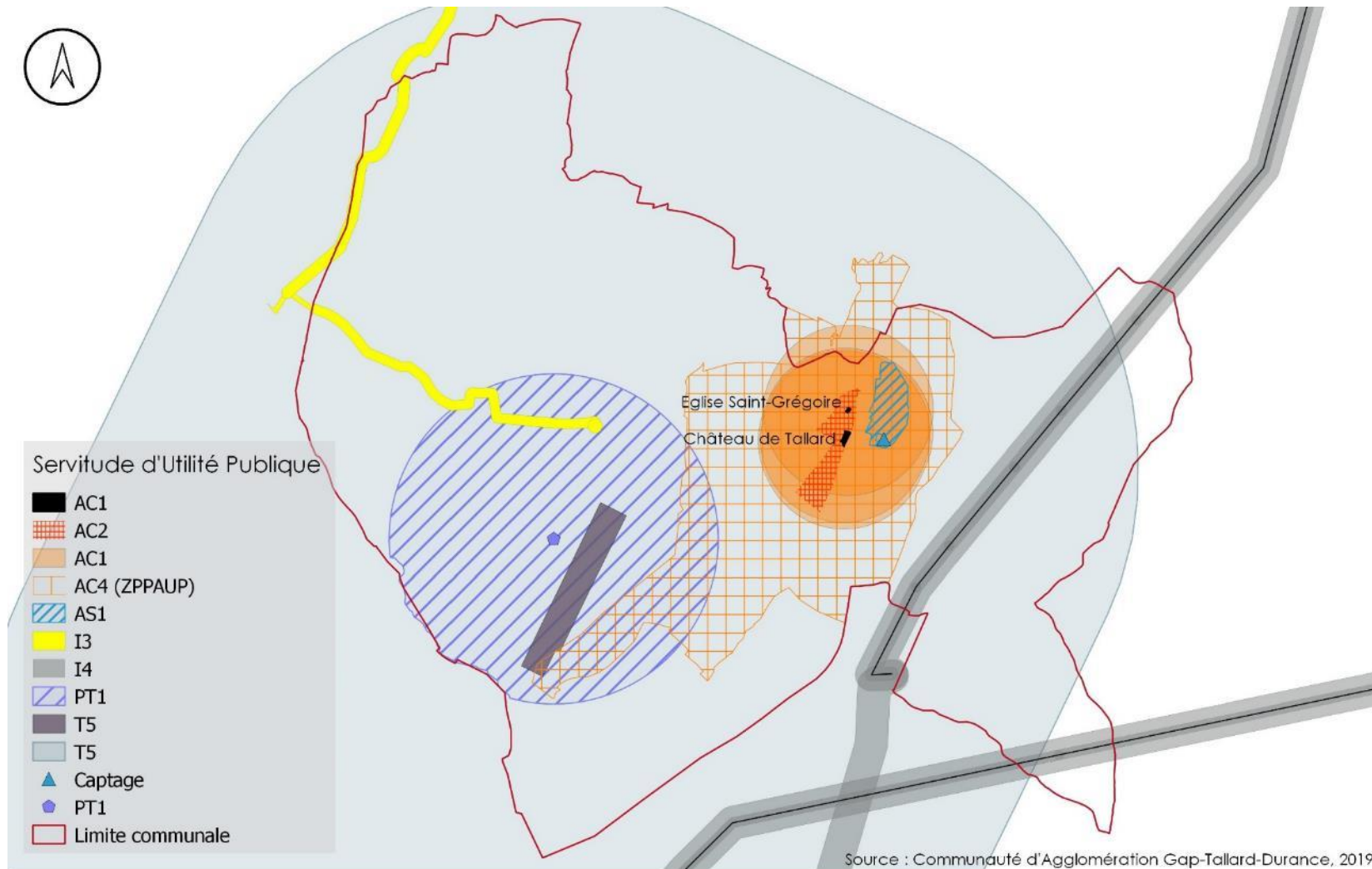
LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Données transmises par la DDT, d'autres servitudes peuvent être présentes sur le territoire.

Catégorie	Libellé	Situation
AC1	Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	<ul style="list-style-type: none"> - Chapelle du Château et bâtiments accolés - Eglise Saint-Grégoire - Ruines du château
AC2	Sites inscrits et classés ; zones de protection des sites	<ul style="list-style-type: none"> - Parc du Château de Tallard - Bourg de Tallard
AC4	Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain	<ul style="list-style-type: none"> - ZPPAUP de Tallard Chateaueux - SPR en cours
AS1	Protection des eaux potables	<ul style="list-style-type: none"> - Périmètre de protection immédiat – puit des jardins - Périmètre de protection rapproché – puit des jardins
I3	Servitude relative aux ouvrages de transport de gaz	
I4	Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	
PT1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques	- Zone de garde – protection aérodrome de Gap-Tallard
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage	- Aérodrome de Tallard

LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Données transmises par la DDT, d'autres servitudes peuvent être présentes sur le territoire.



0 750 1500 m

Révision générale du PLU de Tallard

PARTIE 3 : ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Démographie :

- 2151 habitants en 2015 ;
- **Entre 1968 et 2015**, la commune a connu **une croissance démographique de 102,35 %** (soit 1088 nouveaux habitants). La population a été stable jusqu'à la fin des années 1990, puis à partir de 1998 la commune a connu un pic de croissance très important.

Mouvements et structures démographiques :

- Cette croissance a été générée par un **solde migratoire positif**, avec **un nombre d'entrées de 3,9 % entre 1999 et 2010**. En revanche le solde naturel reste peu élevé.

La répartition des classes d'âge est relativement équilibrée au sein de la commune.

- Les tranches intermédiaires 30-44 ans et 45 – 59 ans sont les plus représentées.

Composition des ménages :

- 57% des ménages vivent en couple.

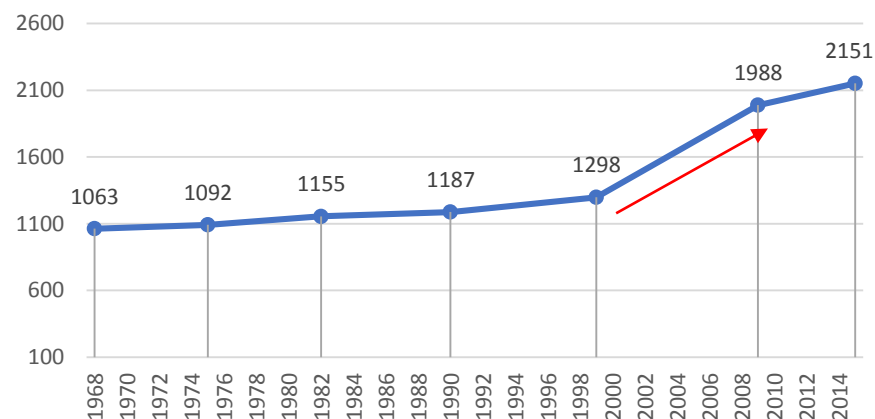
Ce que dit le SCoT :

- Une augmentation de la population de plus de 75 ans de 75 % d'ici 30 ans
- Une prévision de **11 600 nouveaux habitants d'ici 20 ans à l'échelle du SCoT**

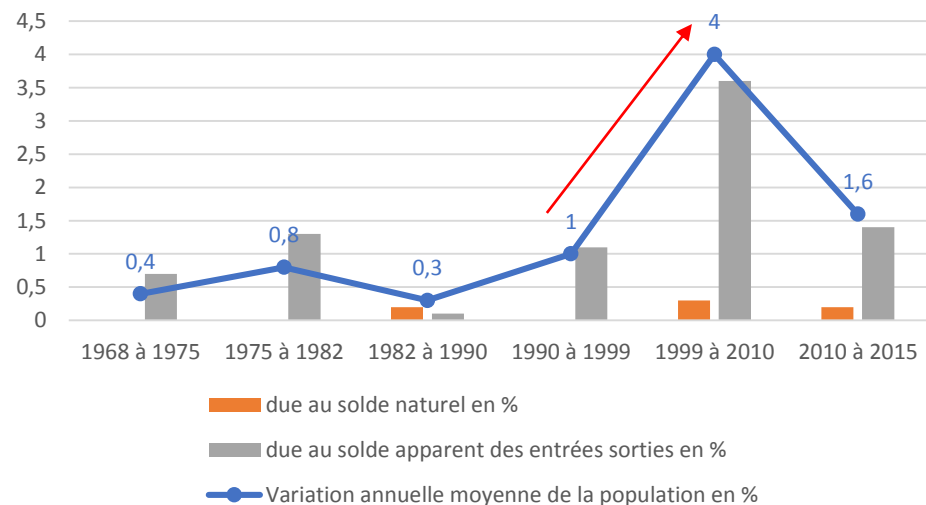
Selon le SRADET :

+ 233 habitants à Tallard à l'horizon 2030

Evolution de la population de Tallard entre 1968 et 2015



Variation annuelle de la population de Tallard en %



LE PARC DE LOGEMENTS

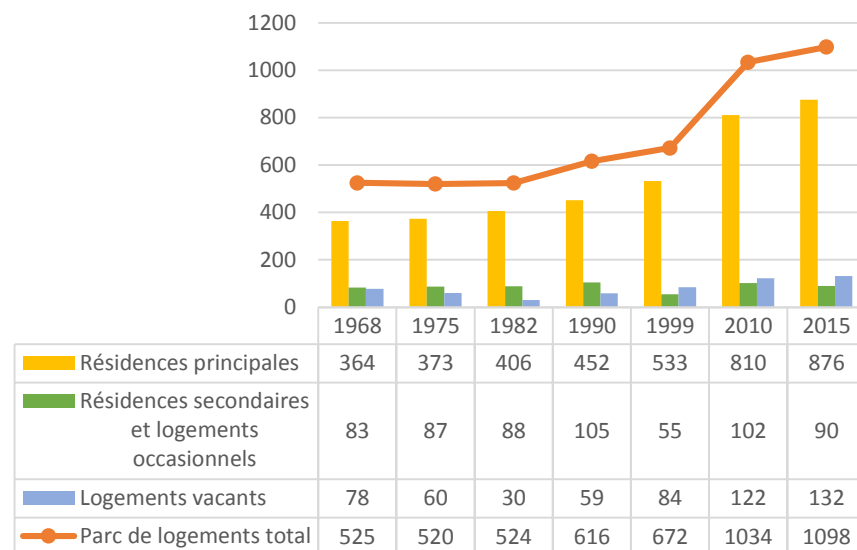
Habitat et logements :

- 1098 logements pour 2151 habitants en 2015, dont :
 - **79,8 %** sont des **résidences principales** ;
 - **8,2 %** de **résidences secondaires** et logements occasionnels ;
 - **12 % de logements vacants** contre 7,9% au niveau national
- + 343 logements entre 1999 et 2015
- **68,4 % du parc de logement** est constitué de **maisons**. Une tendance qui évolue peu (-3,3 points depuis 1999).
- **Presque la moitié du parc de logement a été conçue entre 1971 et 2005**, avec tout de même une part significative de logements construits avant 1945, environ 20%.
- Les résidences sont particulièrement grandes avec **86,5% de logements de plus de 3 pièces**.
- La part des **habitants récemment installés (55%)** est légèrement supérieure à ceux installés il y a plus de 10 ans. Cela témoigne du renouvellement de population qu'a connu la commune depuis 20 ans.
- En 2017, la commune disposait de 69 logements sociaux et 52 demandes de logement en attentes. (source : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>)

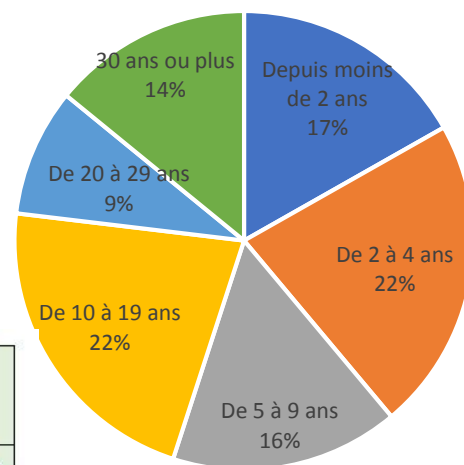
Ce que dit le SCoT :

	Objectifs en nouveaux logements		Gisement alloué pour l'objectif dynamique en ha en fonction durée PLU		
	Objectif bas	Objectif dynamique	10 ans	12 ans	15 ans
<i>Bourg principal (20 logts/ha)</i>					
Tallard	320	430	11,94	14,33	17,92

Evolution du nombre de logements par type à Tallard de 1968 à 2015



Ancienneté d'emménagement des ménages en 2015



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ZONE D'ACTIVITÉ

Le développement économique de la commune a été dynamisé par ses principaux pôles que sont :

- **l'aérodrome**, à proximité duquel s'est développé un **aéropôle** (parc d'activités d'entreprises travaillant autour de la filière aéronautique), et une **Zone d'Activités Economiques** regroupant des commerces et entreprises traditionnels
- **l'économie médicale et sociale**, avec le centre médical de la Durance, l'Ehpad ouvert en 2014, la Chrysalide et ses différents foyers d'accueil de personnes handicapées.

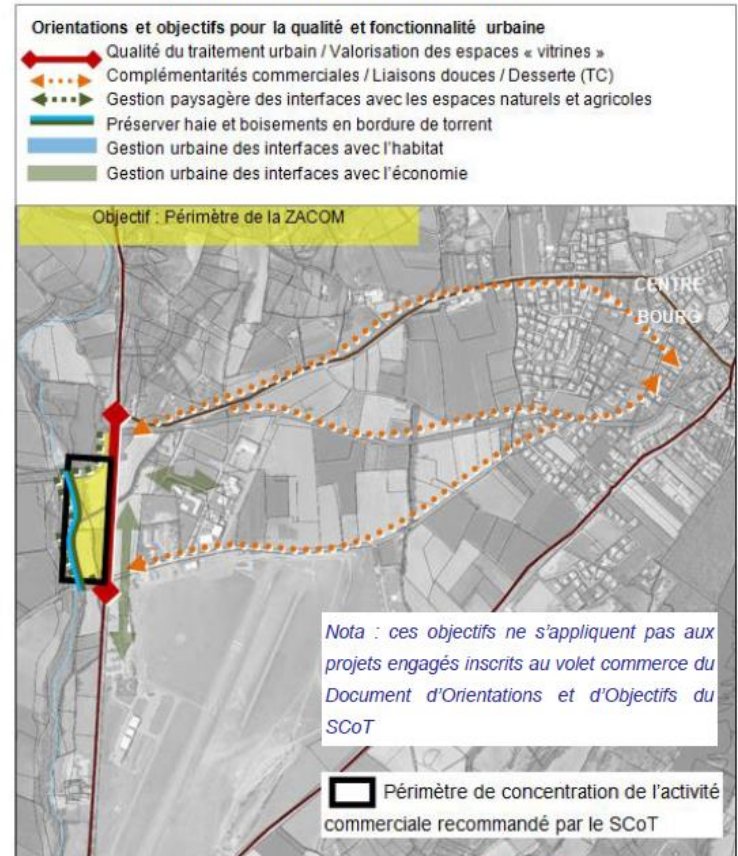
Ce que dit le SCoT :

- Enveloppe foncière économique : **Tallard 10,82 ha sur 115ha de la CAGTD**
- Un ratio maximal de **80 places de stationnement pour 1000 m² de surface de vente**.
- Elaborer une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) pour les **projets d'une taille supérieure ou égale à 1ha**

Commune	Zone	Surface en ha / zone	Total / Commune en ha
Tallard	Cote Jala *	1,70	10,82
	Moulin	0,36	
	Bas aérodrome	0,79	
	UXb2 (1) ("Privé")	3,86	
	UXb2 (2)	-	
	Aéropôle Uxa ("Est")	1,85	
	Boulangérons	2,26	

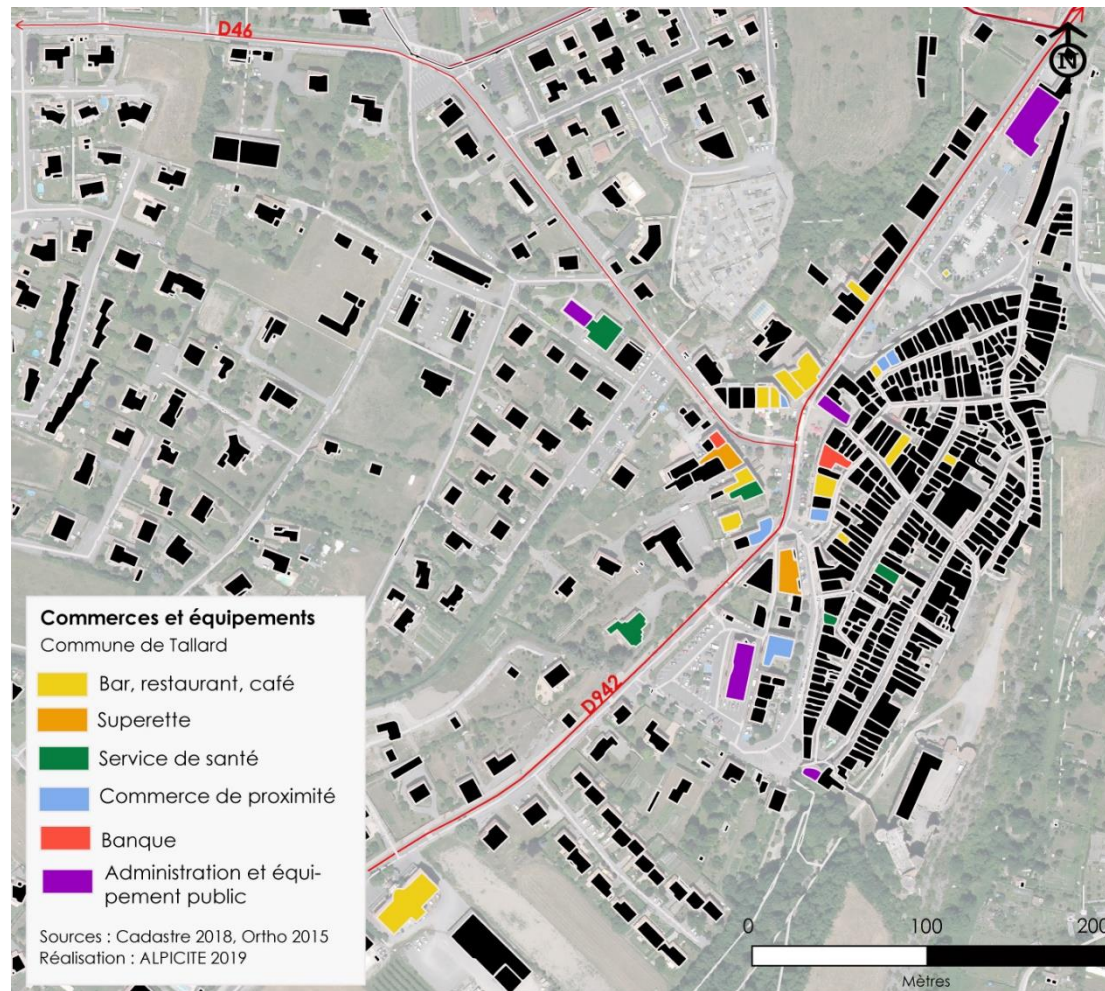
ZACOM N°6 : Aéropole

- **Commune** : Tallard
- **Objectifs** : taille maximale de surface de vente par établissement :
 - Commerces de détail de proximité : /
 - Commerces de détail de non proximité : 2 000 m²



COMMERCES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

La commune dispose d'une centralité active et animée avec la présence de nombreux commerces de proximité* :



Les commerces sont situés le long de la D942, cet axe particulièrement emprunté leur assure un dynamisme.

Au-delà de constituer un lieu de passage, le centre de la commune est un véritable lieu de vie.

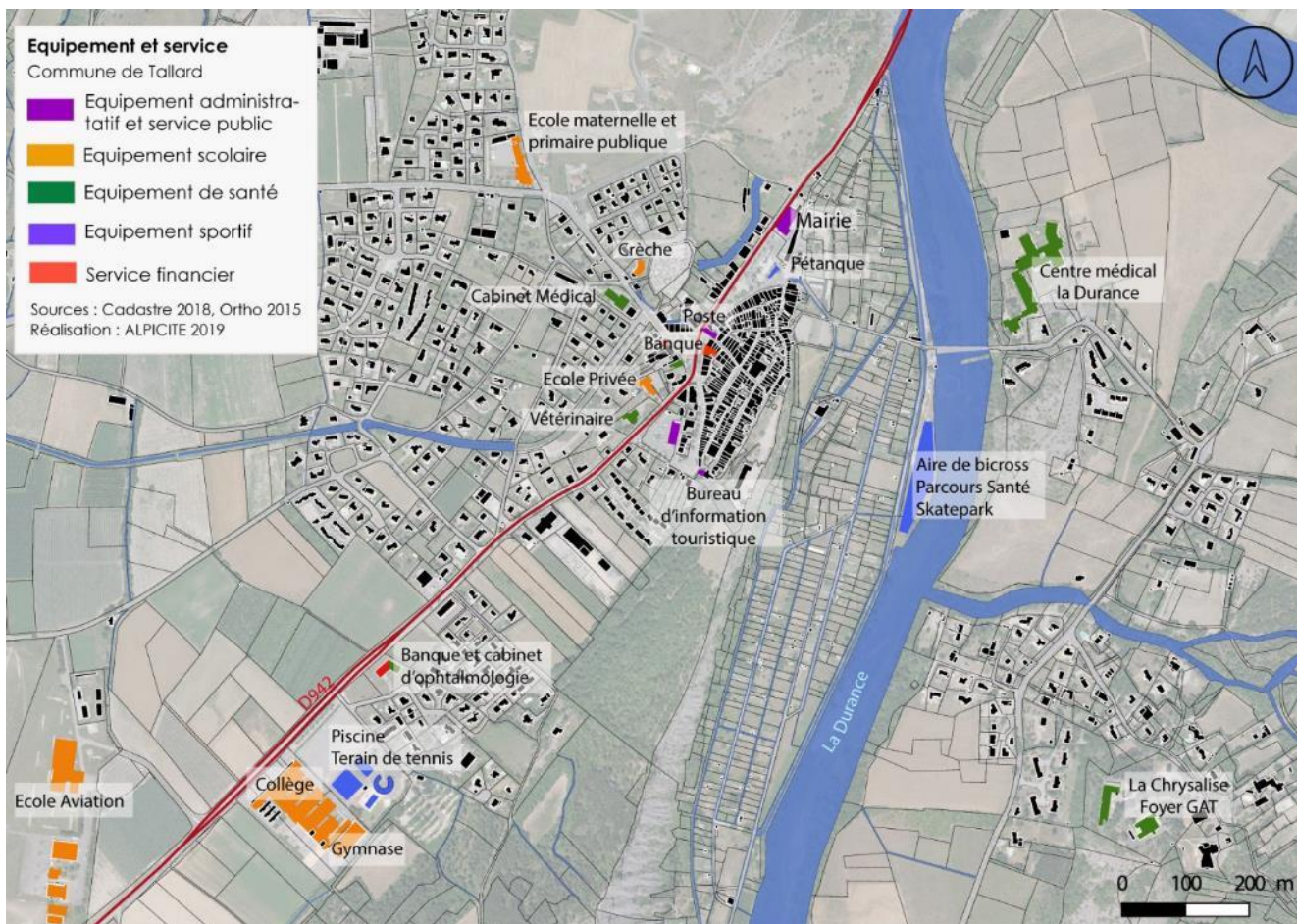
D'après les observations de terrain, **très peu de commerces vacants** sont présents dans le centre ancien.

Ce que dit le SCoT :

- Une taille maximale de surface de vente autorisée pour **les commerces de détail de proximité et de non proximité de 1500 m²**
- Encourager le développement de tous types d'activités commerciales au sein des centres bourgs, centres urbains et pôles de quartier, en s'appuyant **l'identification de sites préférentiels**

EQUIPEMENTS ET SERVICES

La commune de Tallard est couverte par **une offre diversifiée en services et équipements de la vie quotidienne**:



L'ensemble de ces équipements sont regroupés dans le centre ville et accessibles à pieds.



22 associations sont présentes sur la commune



Equipement	Localisation
Lycée	Gap
Caserne de pompier	Gap
Gendarmerie	La Saulce
Trésor Public - Perception	Gap
Hôpital	Gap

ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Hébergements

La commune de Tallard possédait en 2018 **une capacité d'hébergement touristique d'environ 340 lits.**

Types d'hébergement	Nombre de lits
Hôtels	151
Camping	156
Meublé de tourisme	4
Location de chalets	16
Chambres d'Hôtes	11
Meublé	2

On rappellera que la commune comptait également près de **92 résidences secondaires en 2015.**

Ce que dit le SCoT dans le secteur de Tallard Barcillonnette :

- Favoriser l'installation de **gîtes étapes** et favoriser l'évolution du parc hôtelier afin de mieux répondre à une demande de **courts séjours** (p.131 à 135 du DOO)
- Encourager et accompagner le développement d'**hébergements d'initiatives individuelles et d'hébergements de plein air.**
- Il est recommandé d'investir dans le **tourisme d'été et d'intersaison** pour évoluer vers un « tourisme 4 saisons »

Référencée « **Station verte** » depuis 2011
Labellisée « **Famille plus** »
Classée « **Commune Touristique** »



Le Château de Tallard



L'aérodrome



Camping municipale



Itinéraires de randonnées

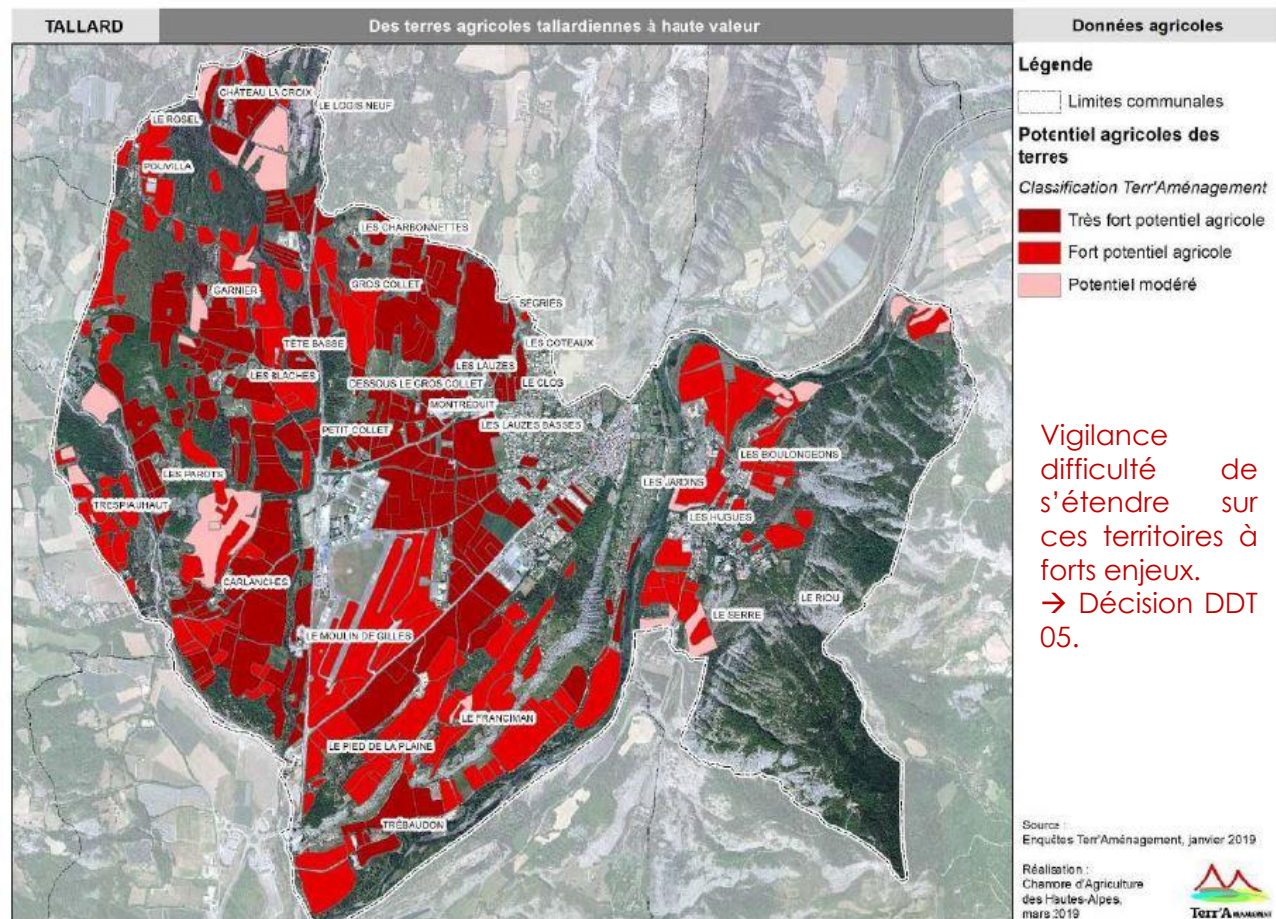
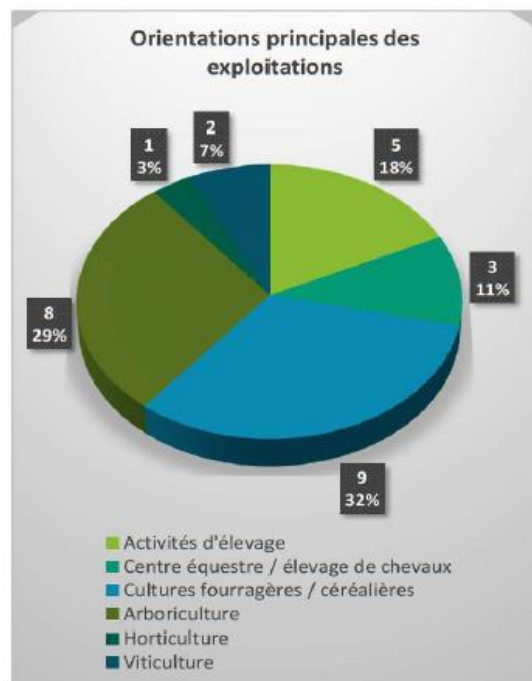
ACTIVITÉ AGRICOLE

Le territoire agricole couvre près de **514 ha** (soit **35% du territoire communal**). Il se caractérise par **trois grands espaces** :

- Des **terres labourables** et des terres destinées au **maraichage**
- Des **zones de prairies/parcours et surfaces pastorales** utilisées pour l'estive
- Des **vignes et vergers**

En 2019, selon l'enquête menée par Terr'Aménagement, **27 exploitations** sont présentes sur la commune, **Les agriculteurs de plus de 55 ans** représentent **44.1%** des chefs d'exploitation présents sur la commune.

Le **prix du foncier agricole** présent sur Tallard figure **parmi les plus élevés** du département.

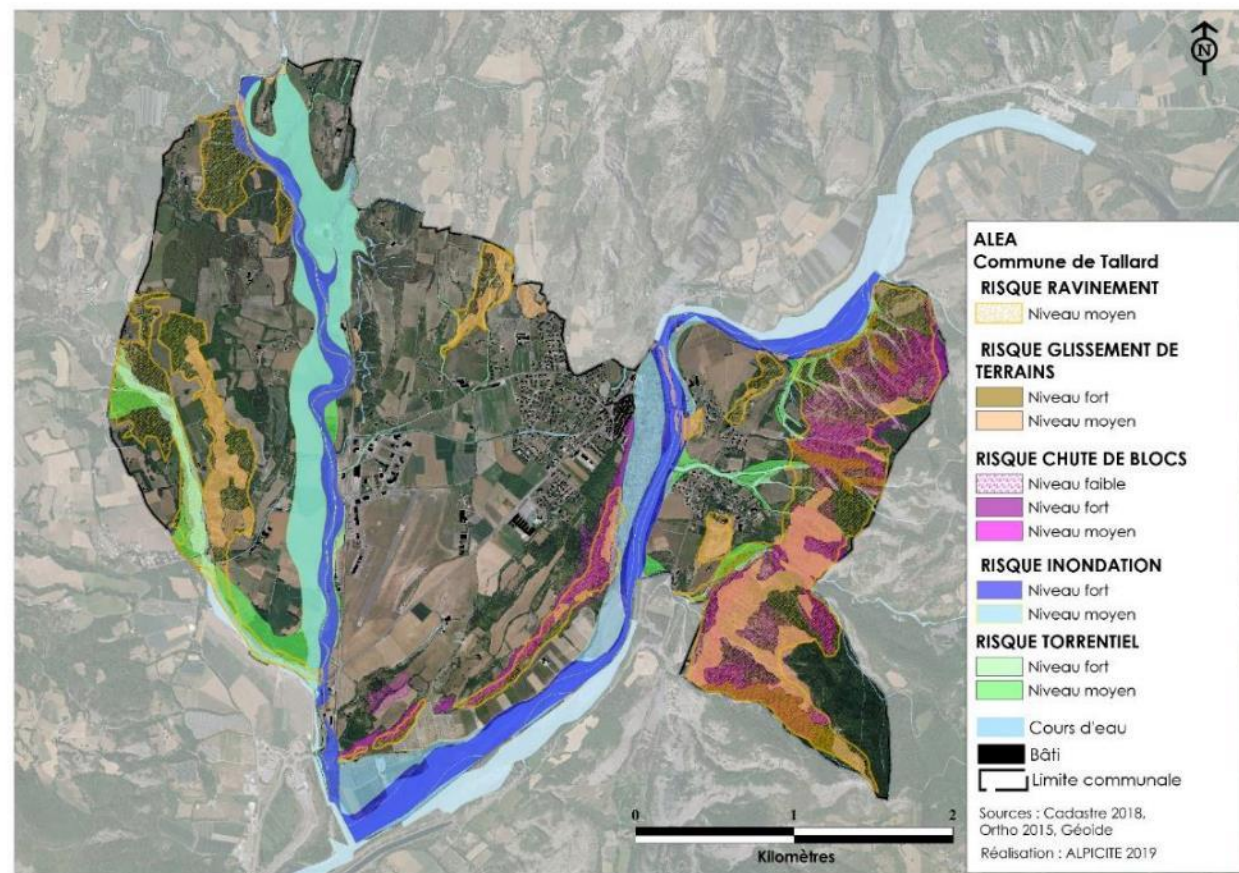


PARTIE 4 : LES RISQUES ET L'ANALYSE ECOLOGIQUE

LES RISQUES NATURELS

La commune de Tallard n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

Les aléas suivants ont été identifiés sur la commune :



Autres risques :

- Risque sismique :

La commune de Tallard est située dans une **zone de sismicité de niveau 3** (risque modéré)

- Risque incendie :

L'atlas cartographique du **PDPFCI** couvre la commune.

- Risque de retrait gonflement des argiles :

La totalité du territoire de la commune de Tallard est concernée par le phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Les **zones urbanisées sont faiblement sensibles au retrait-gonflement des argiles**. Seules quelques zones sont exposées à un aléa moyen notamment l'aérodrome de Gap-Tallard.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risque de rupture de barrage :

La commune de Tallard est concernée par le risque de rupture du barrage du lac de Serre-Ponçon.

Risque Transport de matières dangereuses : Gaz naturel

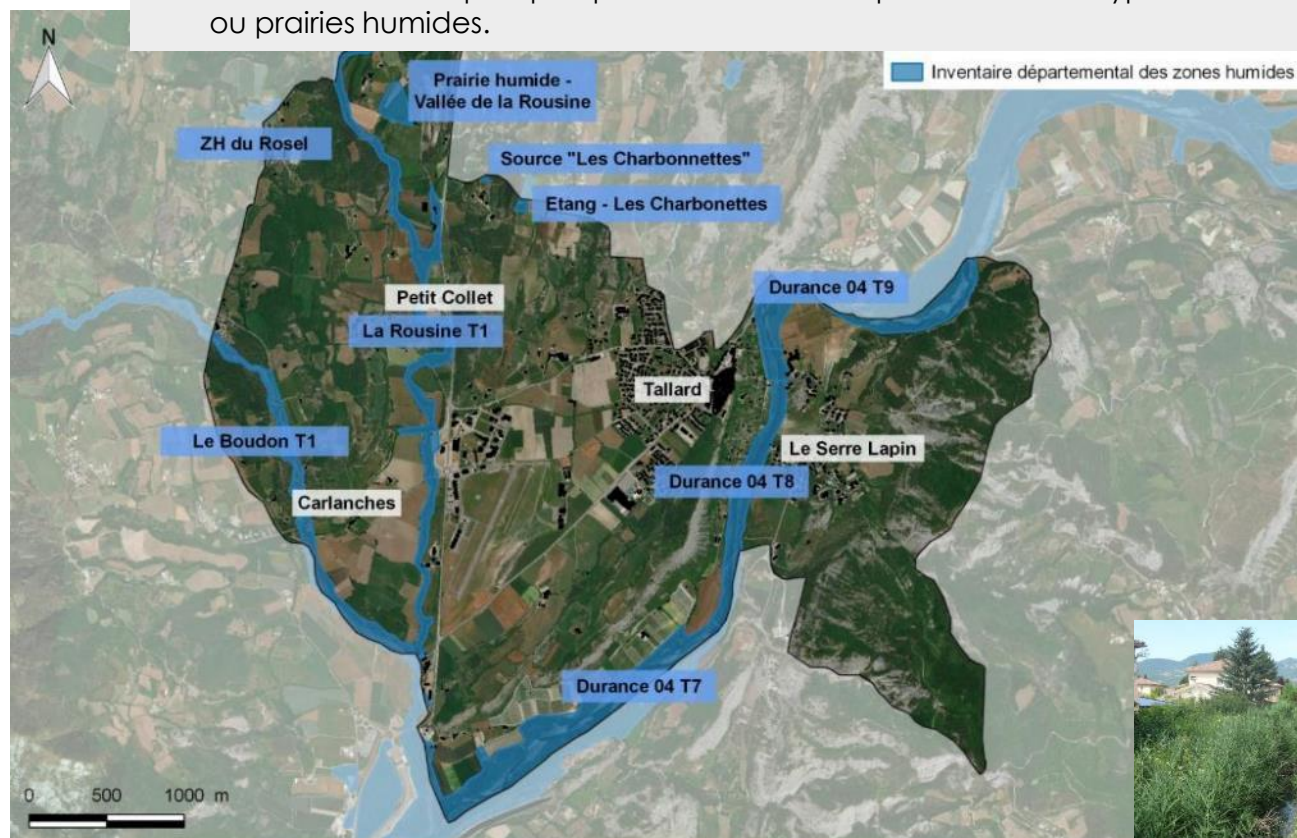
Une partie du territoire communal est traversé par une canalisation de Gaz Naturel. Son emprise doit faire l'objet de toutes les mesures de sécurité qui s'imposent.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

ZONES ET SECTEURS RECONNUS D'INTÉRÊT POUR LA BIODIVERSITÉ

- **9 zones humides** identifiées à l'inventaire départemental correspondant principalement aux cours d'eau de la commune : La Rousine, le Boudon et la Durance ainsi que quelques zones humides ponctuelles de type sources ou prairies humides.

- 2 sites Natura 2000 : ZSC (Directive Habitats) et ZPS (Directive Oiseaux) : **La Durance**.
- Inventaire patrimonial
 - 3 ZNIEFF type 1
 - 2 ZNIEFF type 2
 - 9 zones humides à l'inventaire PACA
 - 1 ZICO
- Enjeux TVB régionaux et locaux
- Enjeux importants pour la faune



Carte des zones humides
Commune de Tallard (05)

Réalisation
Source : DREAL PA



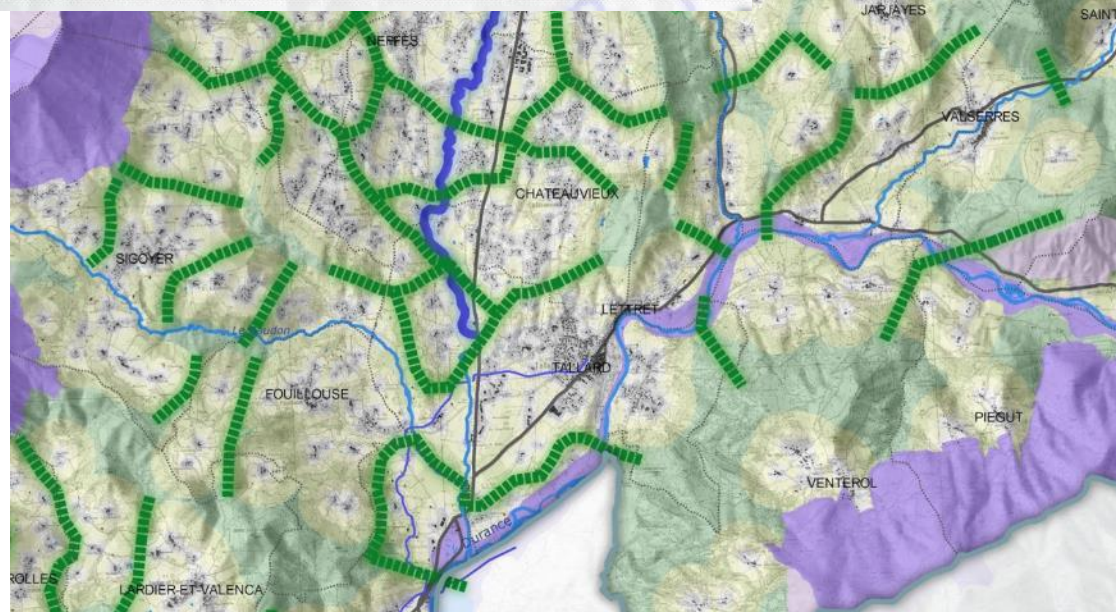
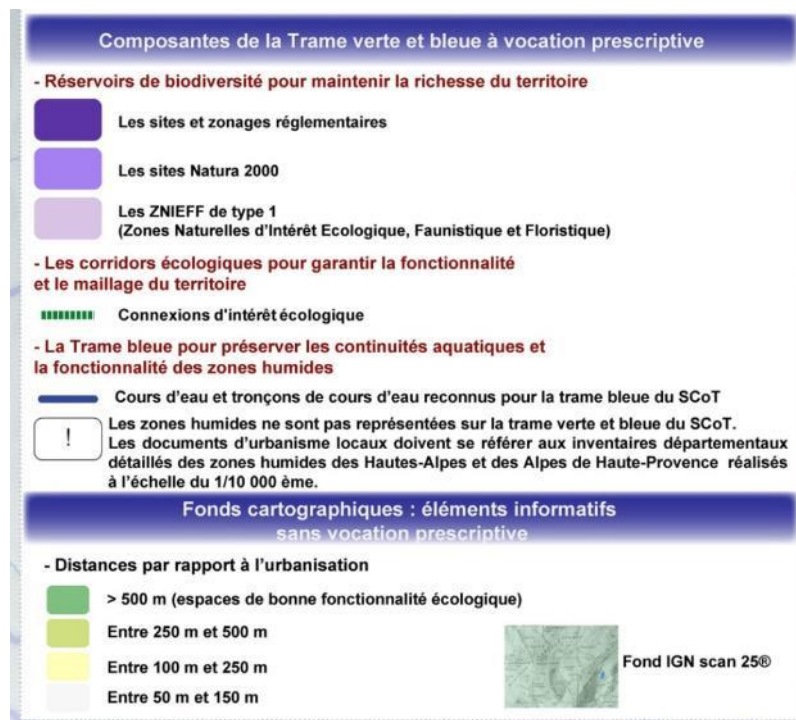
ANALYSE ÉCOLOGIQUE

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Au niveau local (SCoT Gapençais) :

La Trame verte et bleue du SCoT de l'Aire gapençaise indique :

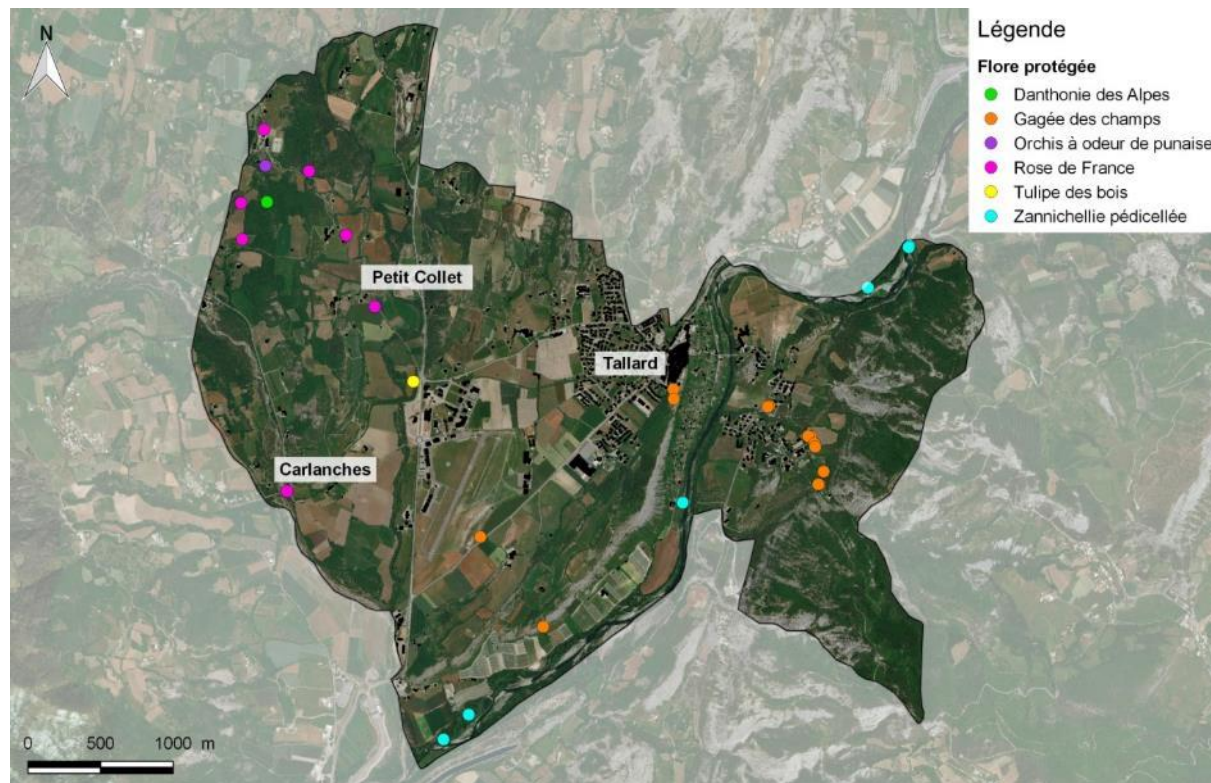
- Une zone de réservoir de biodiversité, définie par la Durance et ses milieux rivulaires,
- Le canal de Ventavon, le Rousine et le Baudon comme cours d'eau et tronçons de cours d'eau reconnus pour la Trame Bleue du SCoT (attention, le SCoT spécifie que les zones humides ne sont pas représentées sur la trame verte en bleue du SCoT et que les documents d'urbanisme locaux doivent se référer à l'inventaire départemental des zones humides),
- Quatre zones reconnues comme connexions d'intérêt écologique.



ANALYSE ÉCOLOGIQUE

LA FLORE

- **3 espèces végétales protégées au niveau national (Source : SILENE)** : Gagée des champs (champs sablonneux, pelouses sèches), Rose de France (Fruticées, haies, lisières), Zannichellie pédicellée (mares, fossés en eau, ruisseaux).
- **3 espèces végétales protégées au niveau régional (Source : SILENE)** : Tulipe des bois (Prairies et champs), Orchis à odeur de punaise (zone temporairement humides), Danthonie des Alpes (Pelouses sèches, prairies humides, maquis...).



Carte de localisation de la flore protégée
Commune de Tallard (05)

Réalisation Juin 2019 : C.Delétrée
Source : SILENE FLORE / Fond Ortho BING



Gagée des champs



Rose de France



Zannichellie
pédicellée



Tulipe des bois



Orchis à odeur
de punaise



Danthonie
des Alpes

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

LA FAUNE

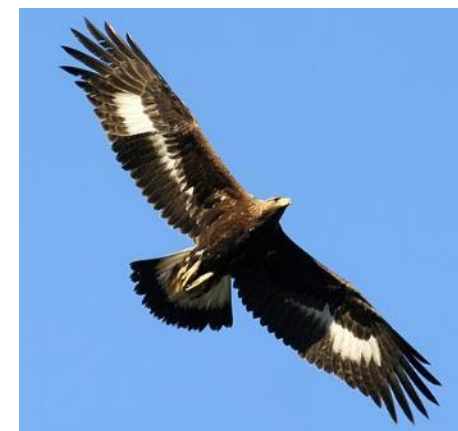
- De nombreuses espèces d'oiseaux dont des espèces patrimoniales et notamment en lien avec la présence du cours d'eau de la **Durance** : Chevalier guignette, Grand cormoran, **Rémiz penduline** (disparue de la région en nidification mais observée en migration ou hivernage). **D'autres espèces à enjeux particuliers semblent utiliser le territoire communal comme le Circaète Jean-le-Blanc ou l'Aigle royal.**
- Plusieurs espèces de chiroptères recensées dont **Le Grand rhinolophe, enjeu de conservation très fort en PACA et le Petit rhinolophe, enjeu de conservation fort dans la région**, sont signalés sur la commune
- Pour les Mammifères, différentes espèces sont présentes dont le **Castor enjeu fort de conservation et le Campagnol amphibie classé quasi-menacé**, au niveau de la Durance.
- **Pour les Amphibiens et Reptiles, on note la présence de l'Alyte accoucheur, du Crapaud commun, du Lézard des murailles et du Lézard à deux raies, toutes protégées mais non menacées en PACA,**
- Pour les invertébrés, le Lucane Cerf-volant, Annexe II de la Directive Habitat et la Zygène de l'Esparcette, protégée en France sont mentionnés sur la commune.
- Pour les Poissons, aucune espèce trouvée dans la bibliographie mais des espèces à enjeux fortement potentielle comme l'Apron du Rhône.



Grand rhinolophe



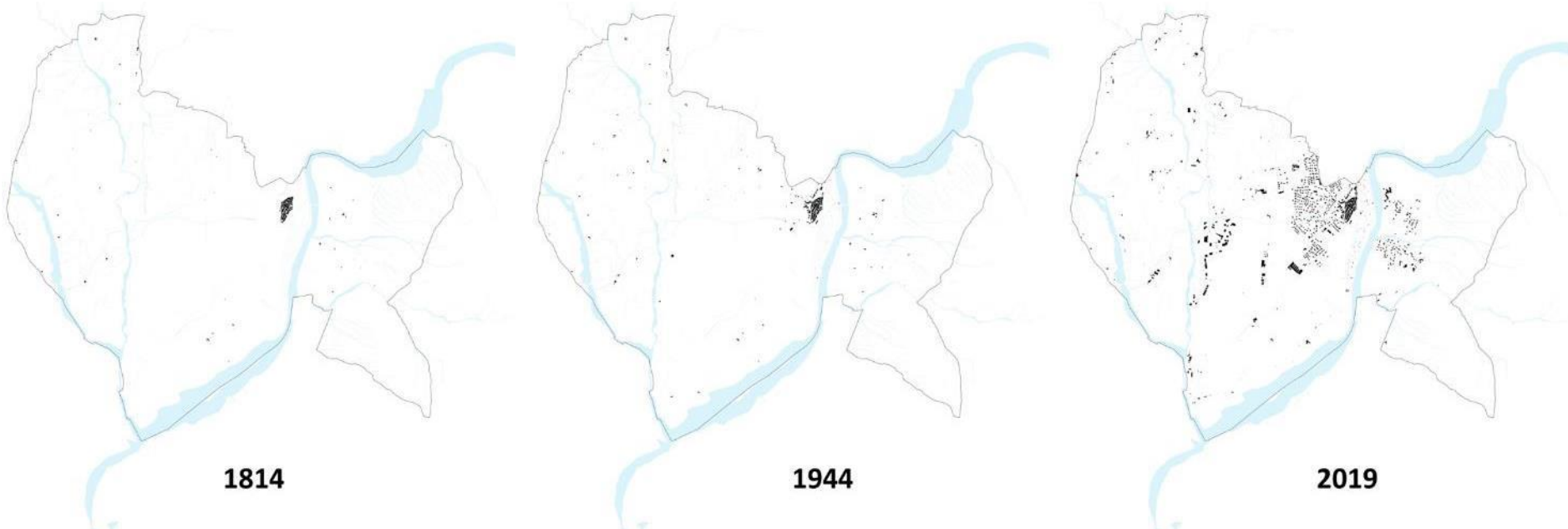
Alyte accoucheur



Aigle royal

PARTIE 5 : L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

ANALYSE DES FORMES URBAINES



L'organisation du territoire héritée du Moyen-Age s'est principalement concentrée sur le bourg, sur le principe du Castrum, avec quelques fermes isolées dans les petites vallées perpendiculaires à la Durance. La plaine de la Durance n'est alors quasiment pas occupée.

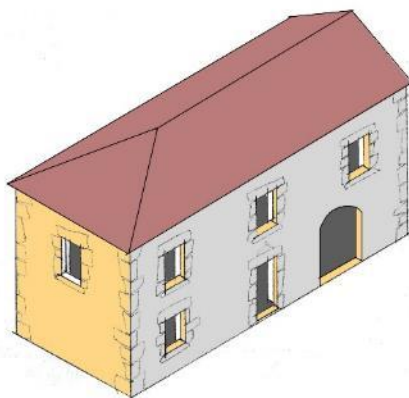
Au XIXe siècle, l'expansion agricole se poursuit avec l'apparition de nouvelles fermes. Le village s'étend hors les murs avec la création de faubourgs.

Après guerre et principalement à **partir des années 1980, une urbanisation pavillonnaire se développe essentiellement dans la plaine, à l'Ouest du bourg. L'aérodrome et la zone d'activités occupent également de grandes emprises à l'Ouest de la commune.**

ANALYSE DU PATRIMOINE

Les principales typologies architecturales

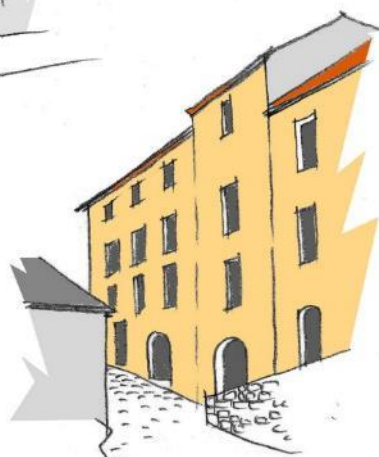
Ferme



Maison de faubourg



Maison de bourg

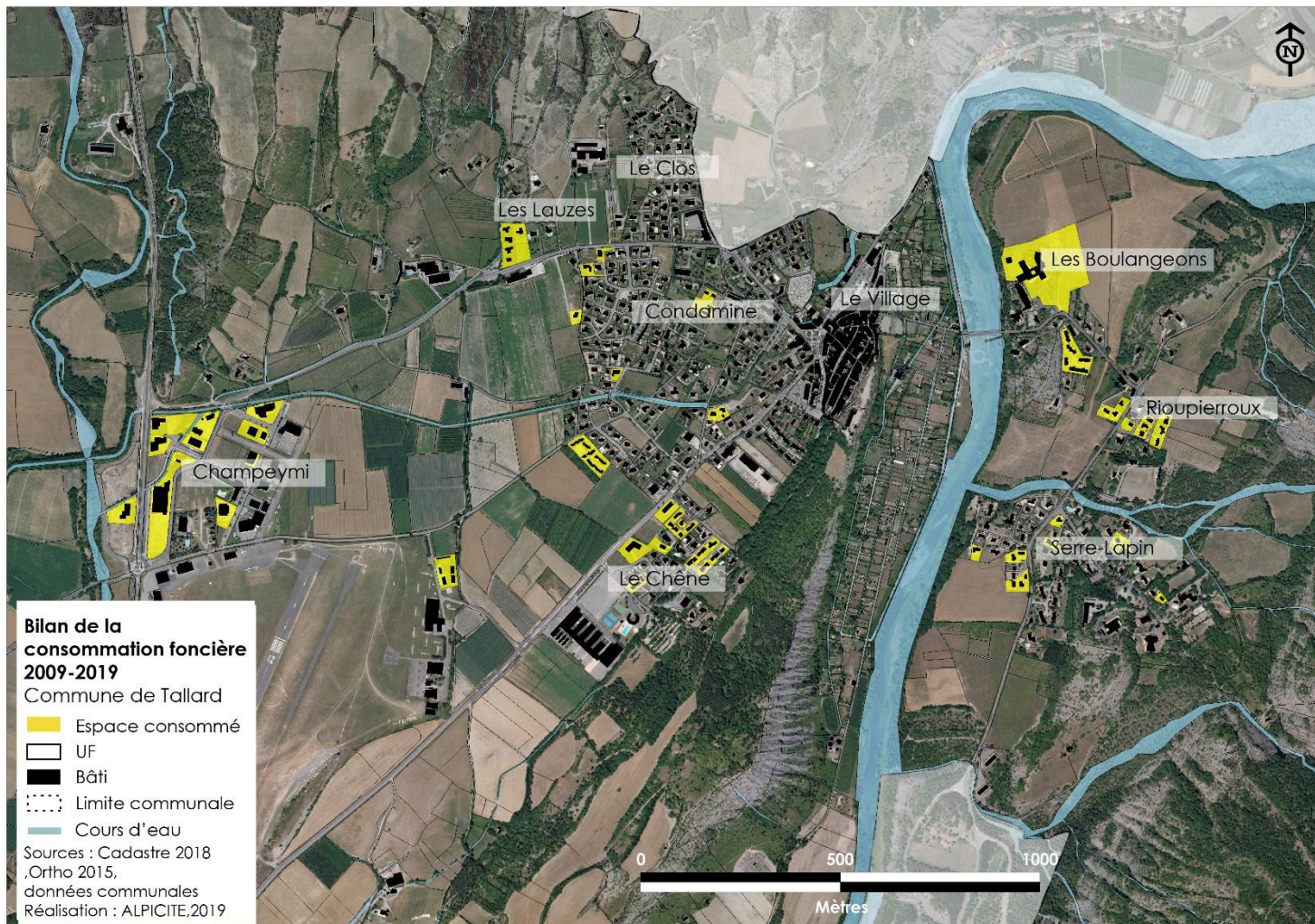


LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS SUR 10 ANS (2009-2019)

L'analyse de la consommation d'espaces se base sur la consommation entre 2009 et 2019 aux Unités Foncières. D'après la loi ALUR, cette consommation d'espaces devra être **modérée** dans le futur PLU ;

13,04 ha ont été consommés sur la période selon l'analyse visuelle dont **9,65 ha d'espaces agricoles**, **3,03 ha d'espaces naturels** et **0,36 ha d'espaces forestiers**.

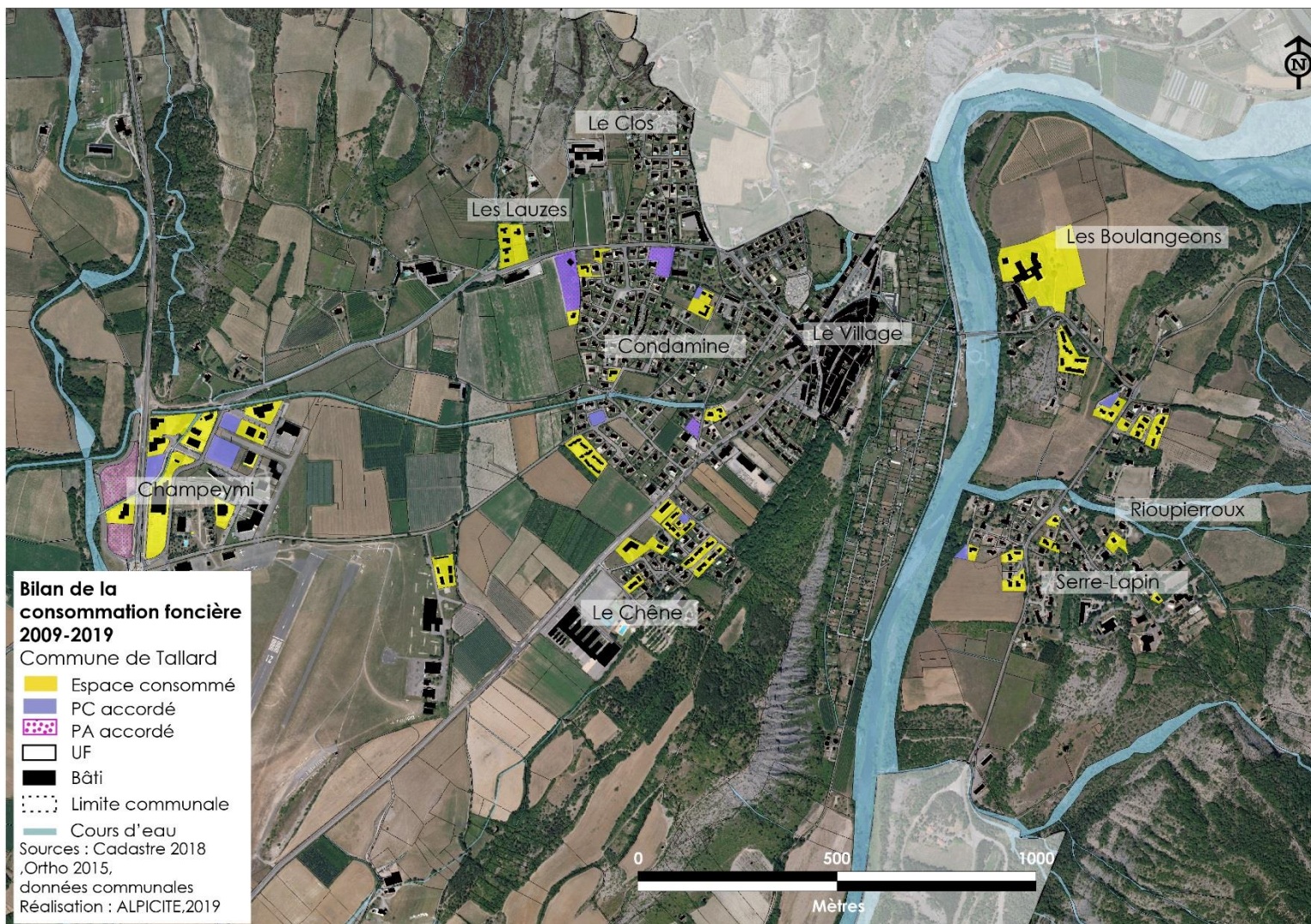
Destination des espaces consommés	Superficie (ha)
Habitat	5,69
Equipement	2,94
ZAE	4,41
Total	13,04



LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS SUR 10 ANS (2009-2019)

L'analyse de la consommation d'espaces se base sur la consommation entre 2009 et 2019 aux Unités Foncières. D'après la loi ALUR, cette consommation d'espaces devra être **modérée** dans le futur PLU ;

16,70 ha ont été consommés sur la période selon l'analyse visuelle + la liste des derniers permis accordés entre 2009 et 2019 ;



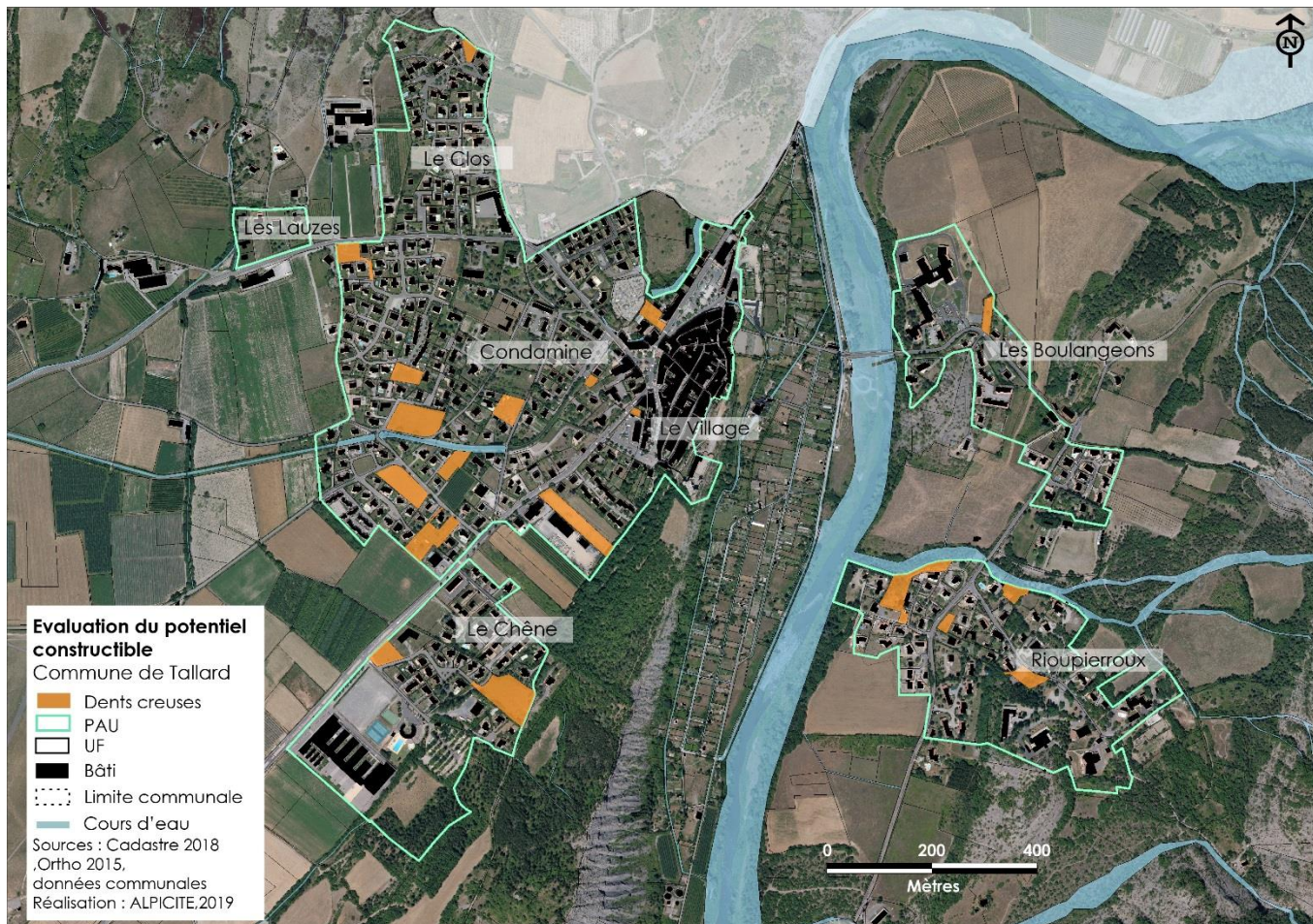
LE POTENTIEL CONSTRUCTIBLE AU SEIN DES PARTIES URBANISÉES

Les disponibilités foncières :

- La loi ALUR impose de **combler en priorité les « dents creuses »**, espaces non bâtis à l'intérieur des parties actuellement urbanisées (PAU) ; Ces espaces devront donc être urbanisables en priorité dans le futur PLU ;
- Les dents creuses sont principalement situées dans les lieux-dits de **Condamine et de Rioupierroux**,
- Le **total des dents creuses** sur la commune (calculé aux UF) s'élève à **4,34 ha** selon la PAU retenue ;

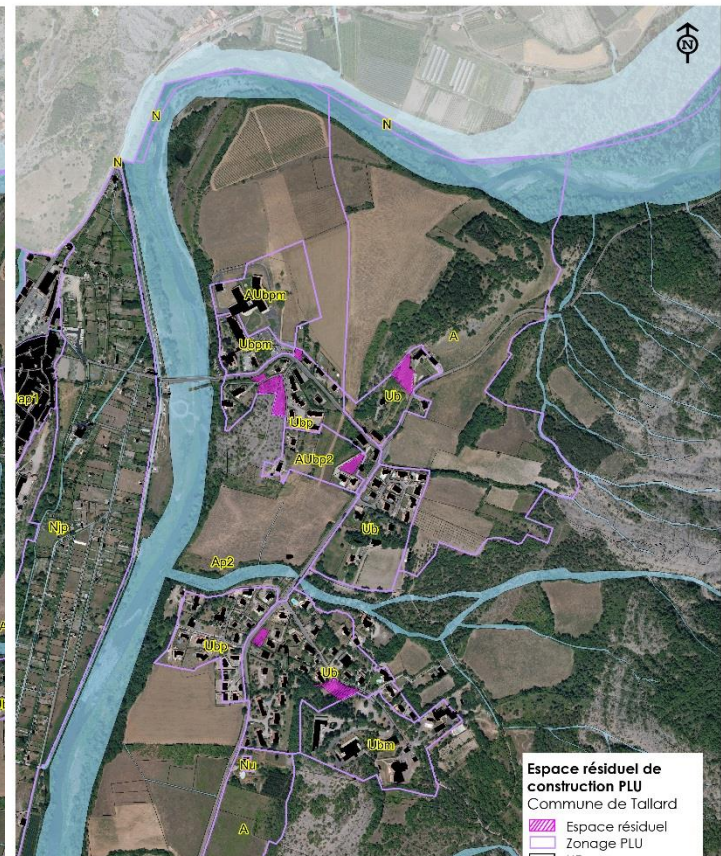
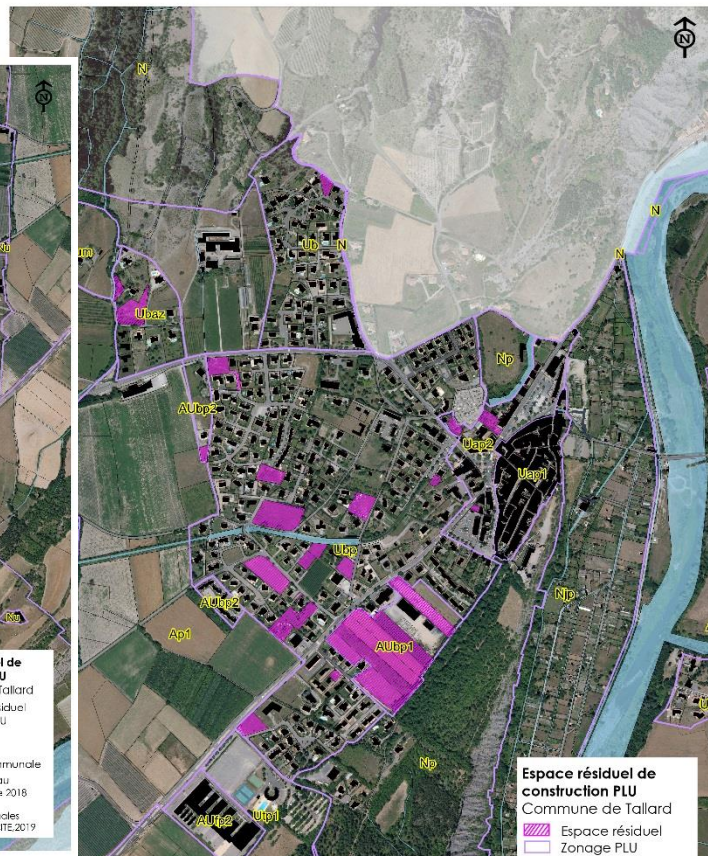
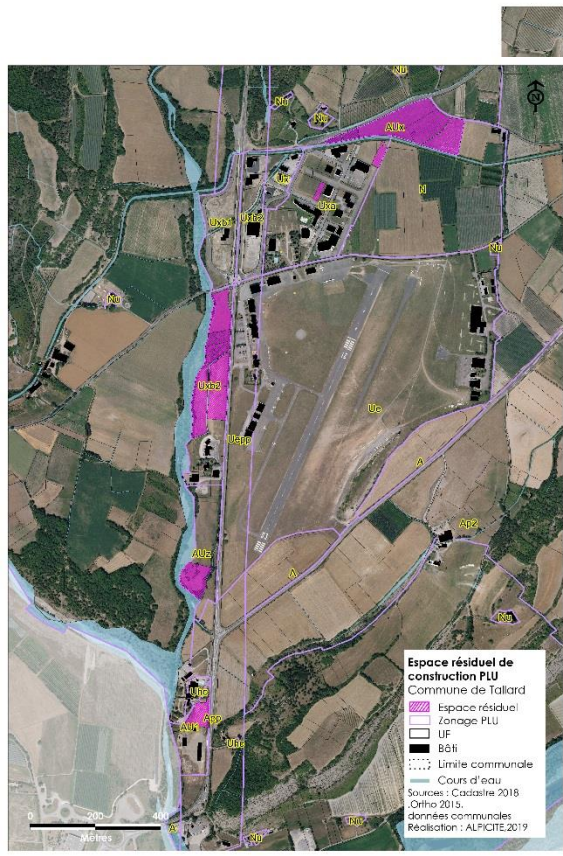
Lieux-dits	Superficie (ha)
Boulangéons	0,11
Condamine	2,03
Le Chêne	0,17
Le Clos	0,07
La Garenne	0,44
Le Village	0,16
Rioupierroux	1,36
Total	4,35

Type de surface	Superficie (ha)
Agricole	1,50
Naturelle	2,84
Urbaine	0,02



BILAN DU PLU : ESPACES RÉSIDUELS DE CONSTRUCTION

- La commune est actuellement couverte par un PLU approuvé en 2005 ;
- Environ 15 ha de surfaces résiduelles dont 8 ha en zone U et 7 ha en zone AU



ANALYSE DU PAYSAGE COMMUNAL

ÉLÉMENTS REMARQUABLES ET LEUR PERCEPTION

La commune est implantée sur le piémont de la barre rocheuse le long de la dorsale du St-Abdon. On y retrouve le château perceptible depuis de nombreux points de vue.

La préservation du rapport très net entre la silhouette de Tallard et les grands paysages agricoles horizontaux constitue un enjeu particulièrement important.



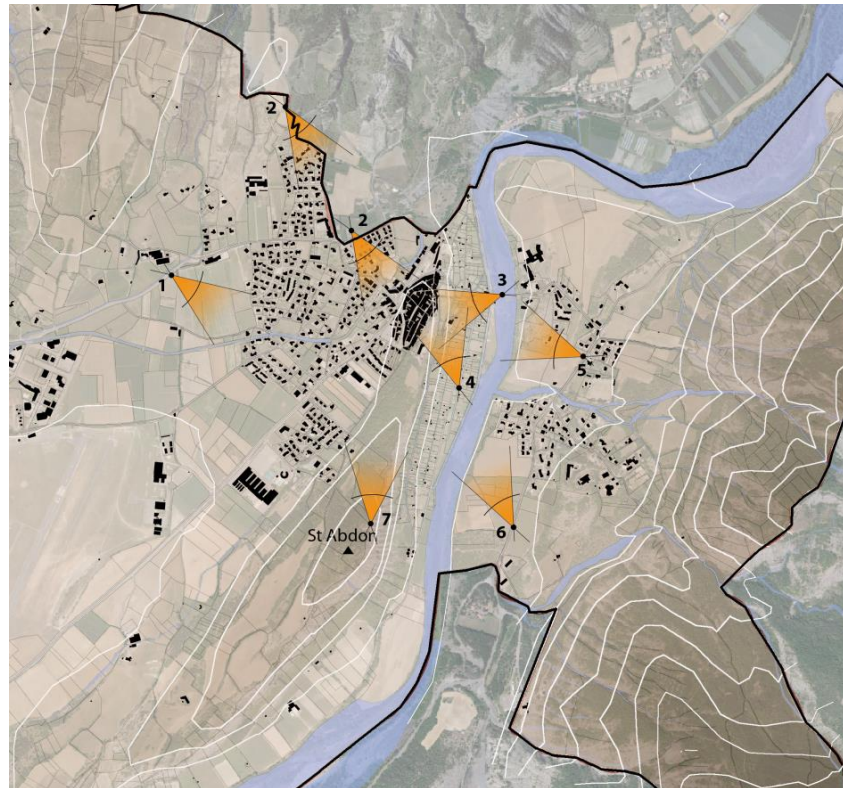
3. Vue depuis l'intersection entre la rue du Barry et la rue Porte Durance



2. Vue depuis le quartier de la Tour



1. Vue sur la silhouette de Tallard depuis la RD 46 (quartier de Montréduit)



4. Vue depuis les jardins de la Durance



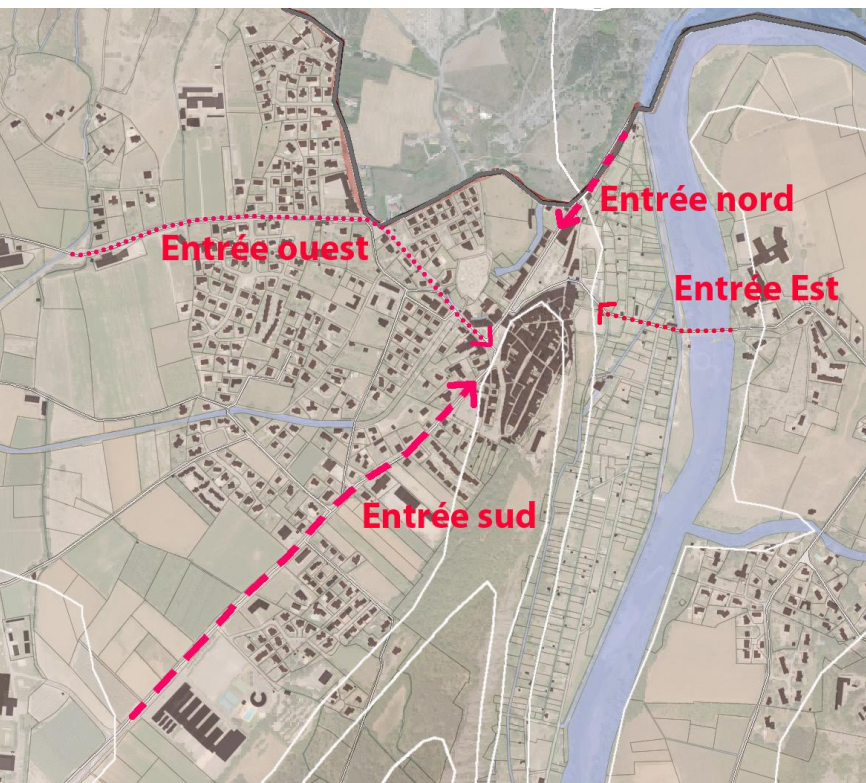
5. Vue sur le château depuis la RD 46 au sud du hameau des Hugues



6. Vue depuis le nord de la crête de Saint Abdon

ANALYSE DU PAYSAGE COMMUNAL

LE PAYSAGE URBAIN : LES ENTRÉES DE TALLARD



Tallard est desservie par quatre entrées de ville principales dont les ambiances et les séquences d'approche du bourg historique **sont assez sensiblement différentes.**

L'entrée Nord :

L'entrée nord, sensiblement plus contrainte par la topographie, présente un paysage plus contenu avec des effets de belvédère sur la Durance et une relation beaucoup plus franche entre la ville « historique » de Tallard et le grand paysage agricole ou naturel. Par ailleurs, **le gabarit de chaussée est sensiblement plus modeste que dans la partie sud.**



Entrée nord depuis Lettret cadrée par les reliefs de la Tour à l'ouest et les jardins des berges de la Durance à l'est

L'entrée Sud :

L'entrée sud de Tallard constitue l'entrée et la découverte principale du bourg. La voie traverse un paysage agricole remarquablement horizontal et longe l'aérodrome situé sur sa partie ouest. Cependant **le paysage de la chaussée est extrêmement routier.** **Un traitement plus qualitatif de cette entrée majeure représente un enjeu important.**



Entrée sud de Tallard, le long de l'avenue Napoléon (RD 942)

ANALYSE DU PAYSAGE COMMUNAL

LE PAYSAGE URBAIN : LES ENTRÉES DE TALLARD

L'entrée Ouest :

L'entrée de ville Ouest est marquée par une longue traversée d'un **paysage résidentiel**.

Il s'agit **une entrée de ville relativement qualitative** en raison de la présence de nombreux jardins très visibles et de clôtures souvent basses et ajourées.



Entrée de ville depuis l'ouest traversant un paysage principalement résidentiel

L'entrée Est :

L'entrée de ville Est est de loin la plus « pittoresque » de Tallard en offrant une perception franche de la silhouette du bourg établie à la rupture de pente.

La préservation de ce caractère rural constitue un enjeu important.



Entrée depuis la rue du Barry et le hameau des Boulangeons offrant la relation visuelle la plus spectaculaire avec la silhouette de Tallard

Les entrées de ville des hameaux de Boulangeons et des Hugues:

Les hameaux des Boulangeons et des Hugues tendent à former **une unité de perception** en raison des extensions résidentielles de plus en plus continues entre les deux hameaux. Ils constituent en eux mêmes une entrée pour le village de Tallard.

Le centre médicalisé constitue un **point autonome**, fortement perceptible depuis des points de vue lointains constituant une **véritable centralité** entre le hameau des Boulangeons et le village de Tallard.



La traversée des Hugues marqué par un paysage essentiellement résidentiel

ANALYSE DU PAYSAGE COMMUNAL

LES ESPACES PUBLICS

• LA TRAME D'ORIGINE MÉDIÉVALE

Au sein du bourg de Tallard, les places d'origine médiévale sont de simples élargissements de rue, comme la Placette.

Aujourd'hui désertée par les commerces, elle reste un espace de respiration dans un tissu ancien très dense.

La qualité et la sobriété des aménagements proposés contribuent à la mise en valeur du bourg d'origine médiévale.



La placette

• LA CEINTURE DU NOYAU MÉDIÉVAL

Aujourd'hui, principaux lieux de la vie sociale et commerciale du village, ces espaces de ceinture du centre ancien sont traversés par la D942.

Les contraintes techniques liées au trafic routier handicapent fortement les possibilités d'aménagement de ces espaces. En particulier, elles empêchent d'assurer la continuité des parcours piétons dans leurs parties les plus resserrées.

Présentant un caractère très disparate et peu qualifié, **ces espaces portent une grande partie du stationnement** des habitants du centre et des visiteurs. **Ils ne donnent pas la lecture de la qualité du noyau historique** qui se trouve caché derrière. **Le cœur de village est difficilement identifiable et peu accessible.**



La place du commandant Dumont

• LE PARC DE LA GARENNE

Depuis l'acquisition par la commune en 1957, **le parc est devenu un lieu de promenade pour les habitants de Tallard.**

L'aménagement est très succinct. Il comprend quelques bancs publics au niveau de l'entrée et une allée permettant d'accéder au château et au petit plateau dominant la vallée de la Durance.

A mi-chemin entre une vocation de "parc urbain" et un aspect de "boisement naturel", certains aménagements pourraient être souhaitables pour limiter l'érosion des talus et la dégradation des lieux.

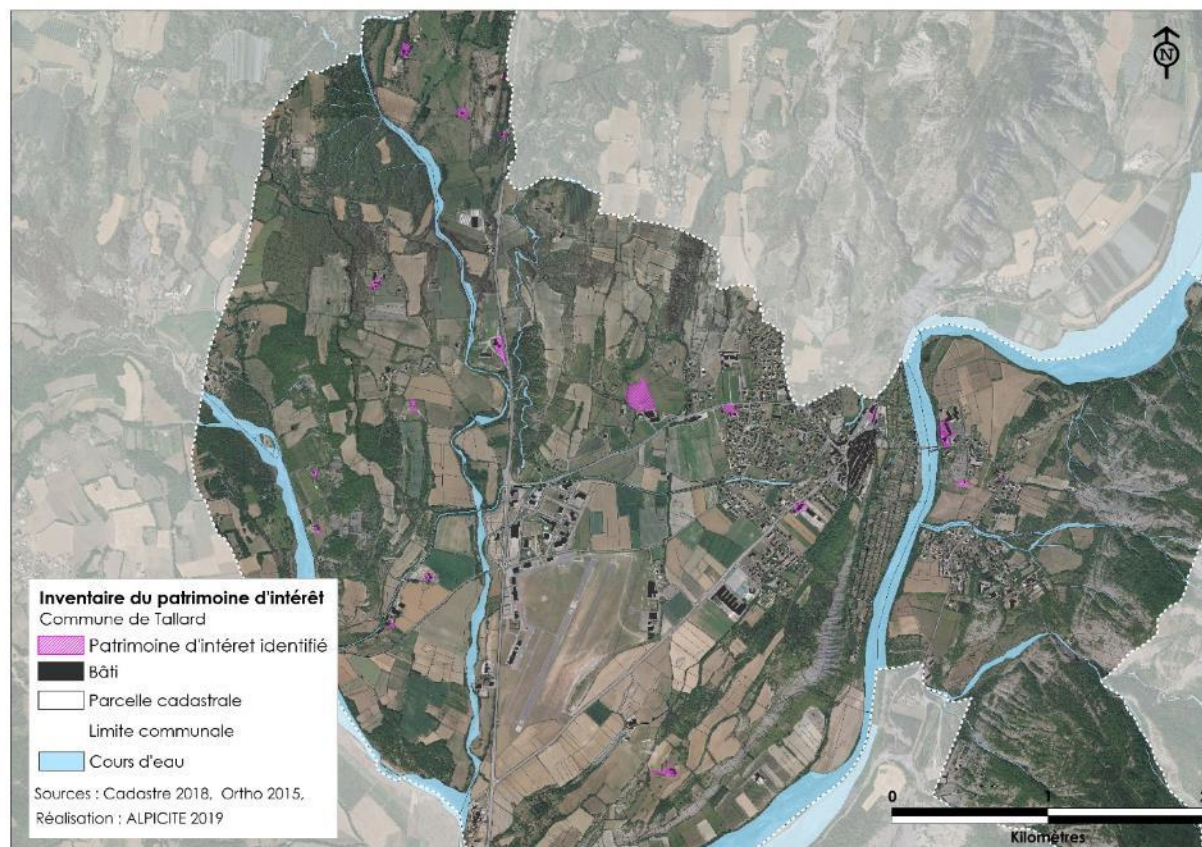


Le parc de la Garenne

ANALYSE DU PATRIMOINE

Autres patrimoines d'intérêt

n°	Type	adresse	n°parcelle
1	Château	550CHEDEECHATEAUACROIX	000E67
2	ferme	282CHEDULOGISNEUF	000E719
3	ferme	CHATEAUACROIX	000E78
4	ferme	3970AVDELAERODROME	000E710
5	ferme	LESBLACHES	000D73
6	ferme	3000AVDELAERODROME	000D65
7	ferme	840RTEDESBLACHES	000D113
8	ferme	810RTEDESPAROTS	000D957
9	ferme	40RTEDESPAROTS	000D518
10	ferme	570RTEDESECHAUMASSES	000D595
11	ferme	260RTEDESECHAUMASSES	000D989
12	ferme	1150AVNAPOLEON	000C296
13	coopérativevinicole	9AVDEPROVENCE	000AA39
14	grangeagricole	130CHEDUGROSICOLLET	000AC2
15	grangeagricole	CONDAMINE	000AB50E
16	hôteldeville	LEVILLAGE	000A917
17	hôpital	620RUEDEBARRY	000B917
18	ferme	LESBOULANGEONS	000B50
19	ferme	940RUEDEBARRY	000B640



DÉPLACEMENTS : DESSERTE ROUTIÈRE

La commune de Tallard se situe **au cœur du réseau routier du département** à la jonction de deux axes majeurs de desserte : la **Nationale 85** aussi appelée Route Napoléon **et la Départementale 942** identifiée comme itinéraire d'intérêt touristique majeur du département

Ce que dit le SCoT :

- **Sécuriser** et améliorer la qualité de vie dans **la traversée des bourgs** et des villages de Tallard qui nécessite l'aménagement de déviations notamment pour le trafic poids lourds
- Hors agglomération, **l'urbanisation diffuse le long des axes routiers sera interdite** (p. 173 à 174 du DOO).

DÉPLACEMENTS : STATIONNEMENTS

Motorisé

De nombreuses poches de stationnements sont concentrées le long de la D942 en particulier autour du centre ancien et de ses principaux équipements. Au total environ **340 places de stationnements publics** dans le centre, parmi elles :

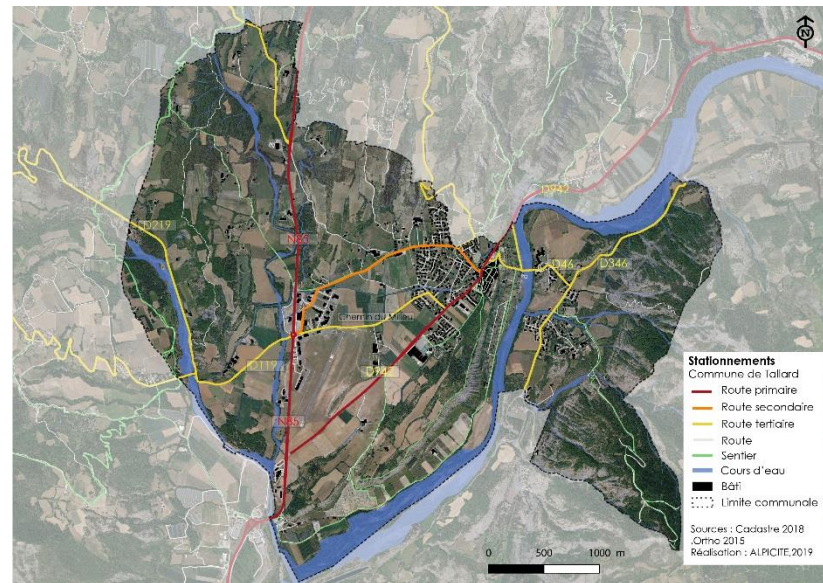
- **10** sont réservées aux **stationnements PMR**
- **41** sont **réglementées**
- **4** sont destinées aux **véhicules électriques**
- + **7** places de stationnement sont destinées aux **poids lourds ou aux bus**.

Vélo

13 places de stationnements pour vélos avec **arceaux**

Ce que dit le SCoT :

- Un ratio maximal de **80 places de stationnement** pour 1000 m² de surface de vente.



DÉPLACEMENTS : MODES DOUX

Réseau pédestre :

La commune de Tallard est traversée par de nombreux flux routiers.

Bien que certaines portions de voiries aient été requalifiées, il demeure dans le centre, **le long de la D942, un manque d'accessibilité pour les PMR.**

La largeur des trottoirs étant trop étroite, elle n'assure pas la sécurité des piétons.

La traversée de certains passages piétons en entrée de ville demeure également insécure.

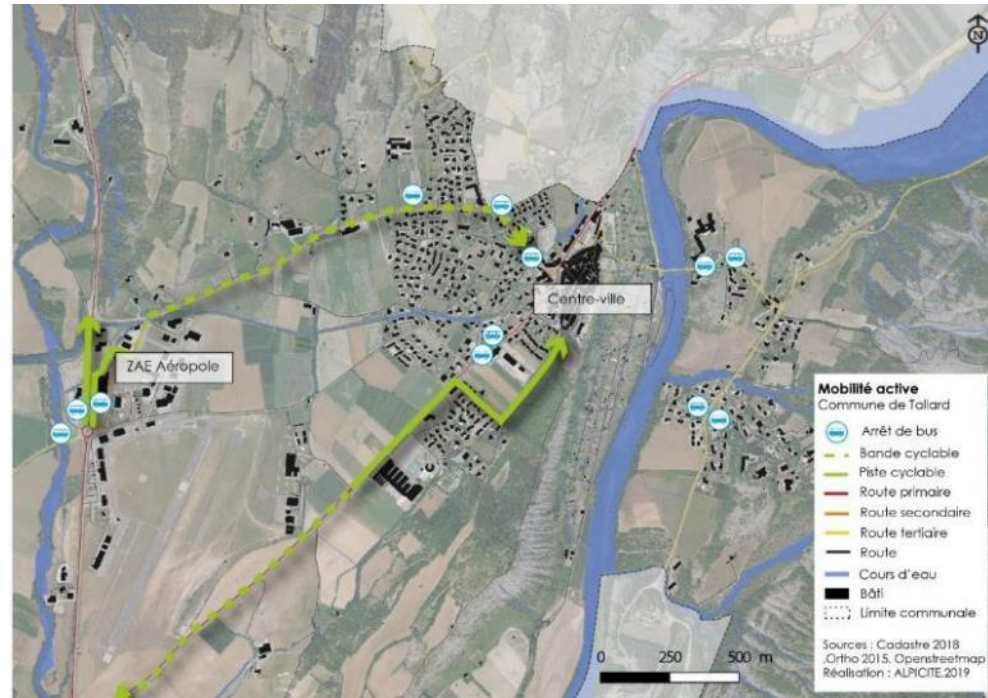


Photographies : problèmes de sécurité et accessibilité PMR le long de la D942 (source : googlemaps)

Réseau cyclable :

Le réseau cyclable est relativement bien développé. Plusieurs pistes et bandes cyclables permettent d'assurer la liaison entre les principaux pôles de la ville et les territoires voisins.

Toutefois il manque encore quelques tronçons pour assurer un maillage complet.



Ce que dit le SCoT :

- Faciliter les déplacements piétonniers et cyclables au sein des bourgs et villages (prévoir des cheminements piétonniers et cyclables vers les arrêts TC, les écoles, les principaux équipements...)
(p.165 à 172 du DOO).

Ce que dit le SCoT :

- Assurer la continuité des itinéraires cyclables par la reprise des tracés intercommunaux dans le PLU (p.165 à 172 du DOO).

PARTIE 6 : LES RESEAUX ET POLLUTIONS

RÉSEAU D'EAU POTABLE

La commune de Tallard ne dispose pas de Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

La compétence de l'eau potable a été déléguée à la **société Véolia**.

Captage :

La commune de Tallard est autorisée à prélever de l'eau dans le milieu naturel, à partir du **puits des Jardins**, au titre du Code de l'Environnement.

Cette ressource en eau fait l'objet **d'une déclaration d'utilité publique délivrée le 9 mars 2016**.

Afin de préserver la ressource en eau des **périmètres de protection immédiate et rapprochée** sont mis en place.

- **Un volume de prélèvement maximum annuel de 471 400m³**

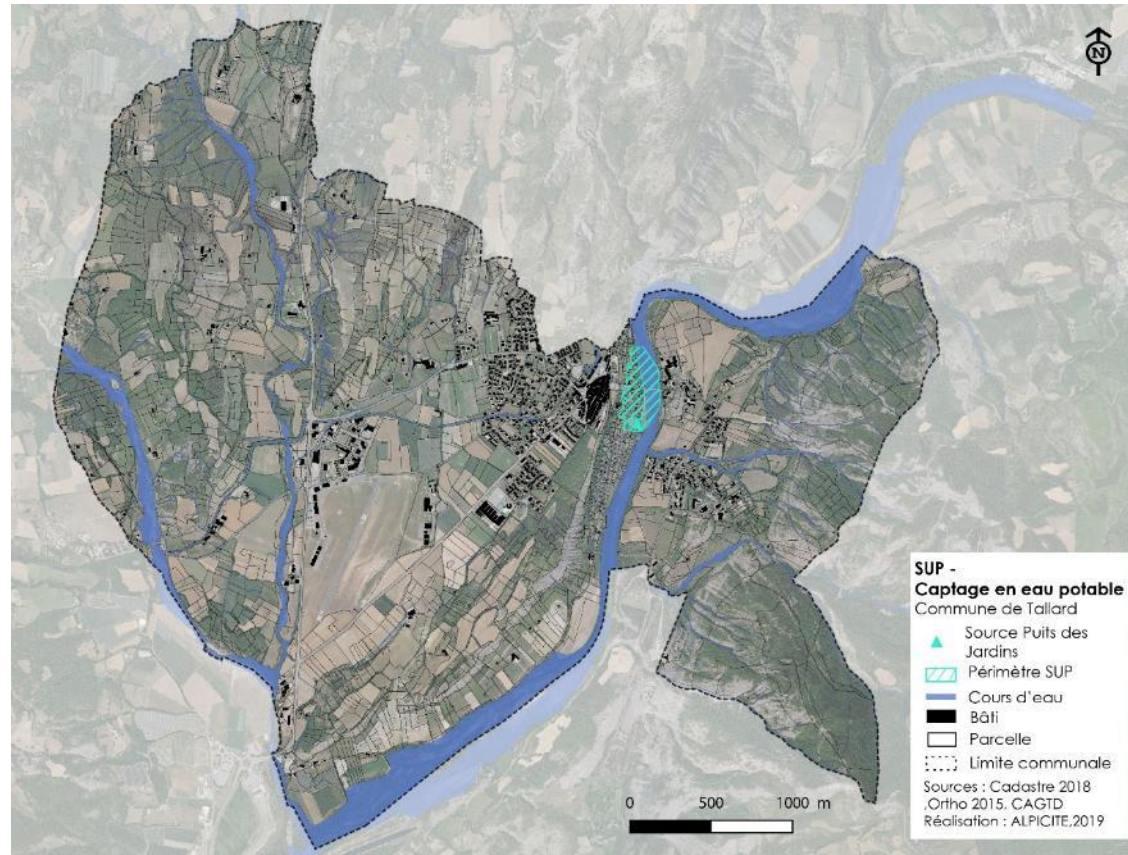
Un nouveau captage (localisé à proximité de l'actuel) à été créé en 2019.

Ouvrages de stockage :

- **le réservoir de la Tour**, capacité de 500m³
- **le réservoir de la Chrysalide**, une capacité 100 m³

Qualité de l'eau potable :

L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (données ARS)



ASSAINISSEMENT

Depuis le 1er janvier 2018, la **compétence "Assainissement"** (jusqu'alors compétence des communes) est entièrement du ressort de la **Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance**.

La commune n'est pas couverte par un Schéma Directeur d'Assainissement opposable
→ cela peut poser problème lors de l'approbation du PLU

• Assainissement collectif

La commune dispose d'une **STEP depuis 1997**.

La STEU de Tallard dispose d'une **capacité nominale de 3333 EH et un débit de référence de 550 m³/j**.

La capacité est actuellement insuffisante car la **charge maximale en entrée** est de l'ordre de **3896 EH**.

En 2018, 1052 abonnés étaient raccordés à l'assainissement collectif (source : Véolia).

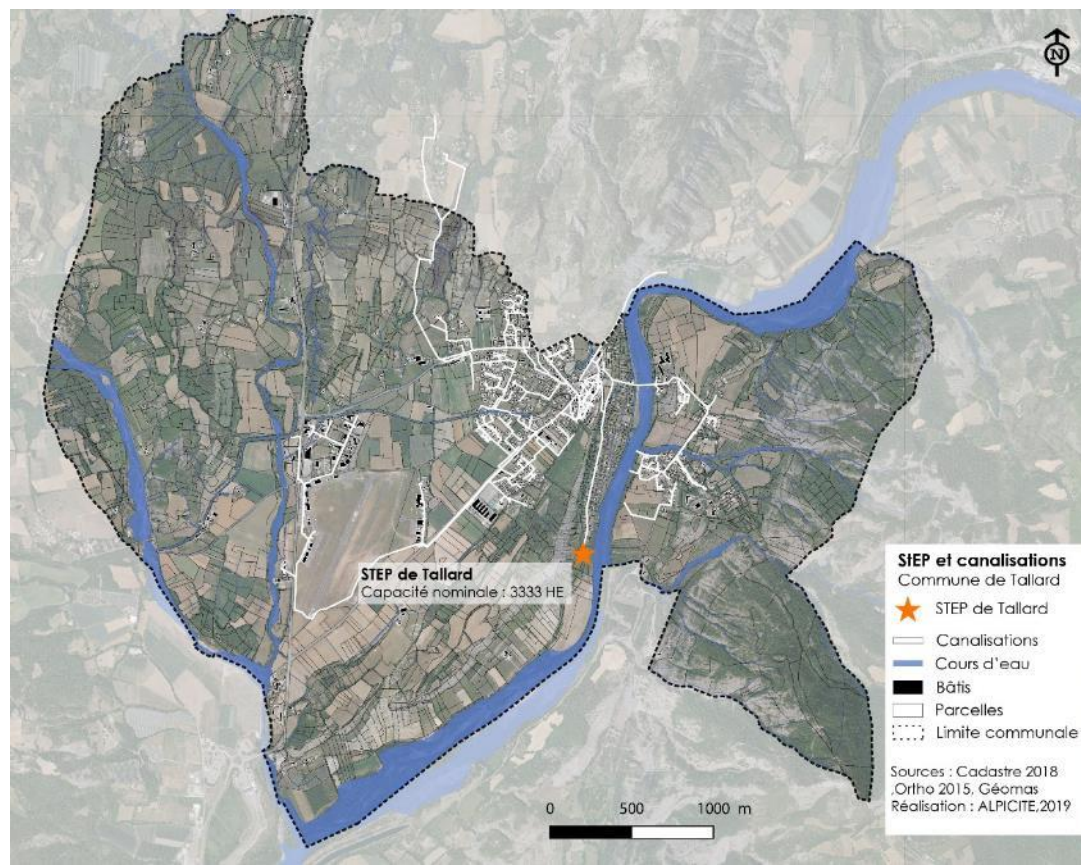
• Assainissement Non Collectif (A.N.C)

Le service **SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est une **compétence de la CAGTD** dont la gestion est assurée en régie.

EAU PLUVIALE

Les eaux pluviales sont également exercée en régie par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. **Il n'existe pas de schéma directeur de gestion des eaux pluviales approuvé.**

Abonnés	2017
Eau potable	1109
Assainissement collectif	1055
Taux de raccordement*	95%



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

PRÉSENTATION DU
DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

RÉUNION – 24/09/2019



tallard

Commune de TALLARD
05130 Tallard
Tél : 04 92 54 10 14
Mail : mairie@ville-tallard.fr
Site internet : www.ville-tallard.fr

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

Agence d'AMÉNAGEMENT URBAIN & RURAL
Études patrimoniales
& urbaines
CGins
Paysagiste

SARL ALPICITE
05200 Embrun
Tél : 04 92 46 51 80
Mail : contact@alpicite.fr
Site internet : www.alpicite.fr